

The PRESIDENT (*translated from French*): The meeting is closed. The next meeting will be held tomorrow at 11 a.m.

The meeting rose at 6.15 p.m.

EIGHTY-FIFTH PLENARY MEETING

Held in the General Assembly Hall at Flushing Meadow, New York, on Friday 19 September 1947, at 11 a.m.

President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

12. Continuation of the general debate

The PRESIDENT: I call upon the representative of Argentina.

✓ Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): On behalf of the Argentine delegation, I should like to refer first to the general problem of the maintenance of peace, and later to the concrete question of the greatest obstacle facing the United Nations in the effective accomplishment of its specific functions.

The two problems are linked together. I am sure that if we could solve the second, even partially, we should be able to make swift progress towards the solution of the first. If minds were at peace and men were freed from physical fear, they would be able to find harmonious if not identical means whereby all peoples might ensure peace at home and abroad.

Let me consider these questions in turn.

On 6 July 1947, almost on the eve of the anniversary of our independence, President Perón issued an appeal to the whole world and especially to the peoples of America. The Argentine delegation feels that it is doing its duty by repeating that appeal in this Assembly where the majority of the nations of the world are represented.

The main idea of this appeal is contained in a single word: solidarity. Solidarity must be our basis for achieving internal and international peace, and peace is the only atmosphere in which civilization may exist and develop.

To achieve internal peace we must overcome the difficulties artificially created by man.

Inequality is a law of nature and man cannot escape it; he does not escape physical inequality; nor can he escape spiritual inequality. Atavistic traits transmitted by heredity, environment, inadequate or badly directed education, the imponderable factors that colour human personality, all these, combined in different degrees, create diversity in the human species. The applied sciences have not yet found efficient methods of correcting these inequalities and reducing this diversity to a common denominator.

Le PRÉSIDENT: La séance est levée. La prochaine séance aura lieu demain à 11 heures.

La séance est levée à 18 h. 15.

QUATRE-VINGT-CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Tenue dans la salle de l'Assemblée générale à Flushing Meadow, New-York, le vendredi 19 septembre 1947, à 11 heures.

Président: M. O. ARANHA (Brésil).

12. Suite de la discussion générale

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Au nom de la délégation de l'Argentine, je voudrais parler en premier lieu du problème général du maintien de la paix et ensuite du problème concret que représente le principal obstacle auquel se heurte l'Organisation des Nations Unies dans l'accomplissement efficace des fonctions qui lui sont assignées.

Ces deux problèmes sont liés entre eux; je suis certain que si nous résolvions, ne serait-ce que partiellement, le second, nous pourrions progresser rapidement dans la solution du premier. L'esprit rasséréné et libérés de toute peur physique, les hommes pourraient trouver des moyens harmonieux, sinon identiques, permettant à tous les peuples de réaliser la paix sur le plan national et international.

Permettez-moi d'examiner séparément ces deux problèmes.

Le 6 juillet 1947, à l'approche de l'anniversaire de notre indépendance, le Président Peron a lancé un appel aux hommes du monde entier et, en particulier, aux peuples d'Amérique. La délégation argentine accomplit son devoir, qui est de répéter cet appel devant cette Assemblée où est représentée la majorité des nations.

L'idée dominante de cet appel tient en un mot: solidarité. La solidarité doit nous servir de base pour établir la paix, sur le plan national et international, et la paix est le seul climat dans lequel la civilisation puisse se développer et progresser.

Pour parvenir à la paix dans le domaine national, il faut surmonter les difficultés artificiellement créées par l'homme.

L'inégalité est une loi de la nature, l'homme ne peut y échapper; il n'y échappe pas dans le domaine physique et il n'y échappe pas non plus dans le domaine spirituel. Les caractéristiques ataviques transmises par hérédité, le milieu ambiant, une éducation insuffisante ou mal orientée et des éléments impondérables, qui donnent des nuances différentes à la personnalité humaine, créent, combinés dans des mesures diverses, des tendances également diverses dans l'espèce humaine. Les sciences appliquées n'ont jusqu'ici trouvé aucun remède efficace permettant de corriger ces inégalités et de réduire ces tendances diverses à un dénominateur commun.

Hence the difficulties to which I have referred are created by the instinctive and inevitable expression of each personality. Fortunately, those which may be considered discordant elements are in the minority.

Our most efficient method of dealing with such difficulties so far has been general, public education — and I would add: free, compulsory education at State expense. But all other methods of awakening and developing in man the concept of good neighbourliness, tolerance and respect, first within the family and then within the community, should be tried and encouraged.

Furthermore, we must end, or at least mitigate, the sufferings of the "have-nots". Social security should ensure protection for all human beings, from the cradle to the grave; safeguarding the health of mother and child; looking after the education of the young; providing work for the adult and ensuring the tranquility of the aged, so that even the most humble may enjoy at least the essential minimum compatible with human dignity. Social security is the great remedy for creating internal peace and solidarity.

The climate of social injustice is too harsh to compel man to live in it without rebelling.

Poverty and plenty cannot live together; that is why the fortunate ones who have more should hasten to give a part of their surplus to better the lot of the needy. Indeed, they should realize that by such action they are taking out an insurance policy, so that they may enjoy in greater tranquility what remains to them.

What I have just explained with regard to internal affairs should serve as an example for international affairs. In the name of the Argentine Government I wish to state that we are ready to add our resources to those provided in the general plans for the material and spiritual rehabilitation of the world, and especially of Europe.

Spiritual forces and, if need be, material strength and wealth must be placed at the service of the powers of good, to counteract the efforts of those who, through vice or temperament, conspire with what is evil.

To achieve peace in the international sphere, we must first condemn all aggression, whether territorial, economic, or political.

Those who have power in the world should realize that fate has placed in their hands all that they need to bring happiness to their peoples. There are many small and medium sized States which have inscribed in their tradition and in their history their desire for peace and a tranquil life within the hereditary domain that fate has al-

De là découlent les difficultés auxquelles j'ai fait allusion, difficultés qui sont l'expression instinctive et spontanée de chaque personnalité; mais, heureusement, les tendances que l'on peut considérer comme étant en désaccord avec l'ensemble constituent une minorité.

Le moyen le plus efficace dont nous avons disposé jusqu'à présent pour combattre les difficultés dont il s'agit est l'instruction publique généralisée, et, je me permets d'ajouter, obligatoire et gratuite, à la charge de l'Etat. Nous devons cependant essayer et encourager tous les autres moyens d'éveiller et de développer chez l'homme les idées de bon voisinage, de tolérance et de respect d'autrui, dans le cadre de la famille d'abord, et dans celui de la communauté ensuite.

Il est nécessaire en outre de mettre fin aux angoisses des éléments les plus déshérités de la population, ou tout au moins d'atténuer ces angoisses. La sécurité sociale doit assurer la protection de tous les êtres humains, de leur naissance jusqu'à leur mort, en veillant à la santé des mères et des enfants, en se préoccupant de l'instruction des jeunes, en assurant du travail aux adultes et en veillant à la tranquillité des vieillards, afin que tout homme, même le plus humble, dispose du minimum nécessaire compatible avec la dignité humaine. La sécurité sociale est le grand remède permettant de créer la tranquillité et la solidarité sur le plan national.

L'atmosphère d'injustice sociale est trop pénible pour que nous puissions obliger l'homme à y vivre sans se révolter.

La misère et l'abondance ne peuvent coexister, et c'est pourquoi les gens fortunés, ceux qui possèdent davantage, doivent s'empresse de consacrer une partie de leur superflu à l'amélioration du sort de ceux qui manquent du nécessaire. Ils doivent se rendre compte qu'en agissant ainsi ils souscrivent une police d'assurance leur permettant de jouir avec plus de tranquillité des biens qui leur restent.

Ce que je viens d'exposer pour le domaine national doit nous servir d'exemple dans le domaine international. Au nom du Gouvernement argentin, je tiens à déclarer que nous sommes prêts à ajouter nos ressources à celles que prévoient les plans d'ensemble tendant au relèvement matériel et spirituel du monde, et, en particulier, de l'Europe.

Les forces spirituelles et, le cas échéant, les forces matérielles et les richesses doivent être mises au service des énergies consacrées au bien contre les énergies de ceux qui, par vice ou par tempérament, conspirent pour le mal.

Pour assurer la paix sur le plan international, nous devons commencer par proscrire toute espèce d'agression, sous quelque forme que ce soit: territoriale, économique ou politique.

Les grands de la terre doivent se rendre compte que le sort a mis entre leurs mains tous les éléments nécessaires au bonheur de leurs peuples. Nombreux sont les Etats, petits ou moyens, qui ont inscrit dans leurs traditions et dans leur histoire leur désir ardent de paix et de vie tranquille, dans le cadre du patrimoine que le destin leur a

lotted them. Such conduct should be respected and imitated by the great Powers, so as to give an impressive example to those smaller States which are less peace-loving.

What I have said about solidarity at home, in speaking of poverty and plenty, can by analogy be applied in the international field to the small and great Powers of the world.

Another means of ensuring international peace is respect for the right of self-determination of peoples, a fundamental principle which we have always upheld and which is inscribed in the sacred tablets of Chapter I of the United Nations Charter.

Finally, we must strive for all the States Members of the United Nations to give up a little more of their sovereignty by accepting arbitration as a compulsory method of settling disputes, whatever their magnitude.

We believe that we have preached by example, for this peace-loving attitude has always been the policy of Argentina in international affairs.

With the object of promoting the implementation of this programme, we must encourage humanity's spiritual disarmament. A concerted effort by the men, women and children of all nations, especially the women and children, can banish the ideas, words and acts of the victims of an aggressive psychosis, which is a real disease and one that we must fight until it disappears.

Let us not forget furthermore that man is on a higher plane than the systems he has created, and that those systems should be made to serve him. To promote aggression or to unleash war in defence of certain systems is an outrage against humanity and in present circumstances is liable to lead to its destruction.

Let us abandon systems if they do not help towards progress; let us save man, who, when all is said and done, is the best system, material or spiritual, yet created, since he is the work of God and not of man. To save him we must try every social action that is compatible with public and private resources. Such action may vary with each country, but it must create an atmosphere of well-being at home, which in the international sphere will make war hateful as a means of reconciling differences between nations.

Such is the programme outlined in the appeal made to the peoples of the world by the Argentine Government. To those who accuse this appeal of being too ambitious or too theoretical, I would say that even the most insignificant programme appears ambitious when indolence deters us from making the effort to carry it out, and that any programme is theoretical if people do not wish to take the trouble to apply it. I should like to add that many of the items in this programme could be

assigné. Une telle conduite doit être respectée et imitée par les grandes Puissances afin de donner un exemple impressionnant à ceux parmi les Etats petits et moyens qui ont des tendances moins pacifiques.

Ce que j'ai dit au sujet de la solidarité nationale, en parlant de la misère et de l'abondance, peut s'appliquer par analogie, dans le domaine international, aux petites et aux grandes Puissances du monde.

Un autre moyen propre à assurer la paix sur le plan international est le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe fondamental que nous avons constamment soutenu et qui est inscrit dans le texte sacré du Chapitre premier de la Charte des Nations Unies.

Enfin, nous devons faire en sorte que tous les Etats Membres de cette Organisation abandonnent encore un peu de leur souveraineté en acceptant le principe de l'arbitrage comme moyen de règlement obligatoire de leurs différends, quelle qu'en soit l'importance.

Nous croyons avoir donné le bon exemple, car cette attitude pacifique a toujours été la ligne de conduite suivie par l'Argentine dans les affaires internationales.

Afin de favoriser la réalisation de ce programme, nous devons encourager le désarmement moral de l'humanité. Un effort conjugué des hommes, des femmes et des enfants de tous les pays, mais plus particulièrement des femmes et des enfants, peut réduire à néant les idées, les paroles et l'oeuvre de ceux qui sont atteints de psychose d'agression, véritable maladie qu'il nous faut combattre jusqu'à sa disparition.

N'oublions pas non plus que l'homme est au-dessus des systèmes qu'il a créés et que lesdits systèmes doivent être mis à son service. Encourager l'agression ou déchaîner la guerre pour la défense de certains systèmes, c'est attenter à l'humanité et, à l'heure actuelle, vouloir sa destruction.

Abandonnons les systèmes s'ils se révèlent peu efficaces au point de vue du progrès. Sauvons l'homme qui, en définitive, est le meilleur système créé jusqu'à ce jour sur le plan matériel et spirituel, car il est l'oeuvre de Dieu et non de l'homme lui-même. Pour le sauver, nous devons essayer, dans le domaine social, toutes les mesures compatibles avec les ressources publiques et privées. Ces mesures peuvent être différentes suivant les pays, mais il nous faudra créer, dans le domaine national, une atmosphère de bien-être qui fera haïr la guerre comme moyen de résoudre les conflits dans le domaine international.

Tel est le programme contenu dans l'appel adressé par le Gouvernement argentin à tous les pays du monde. A ceux qui lui reprochent d'être trop vaste ou trop théorique, je répondrai ceci: le programme le plus insignifiant lui-même est vaste quand l'indolence vous incite à ne pas vous efforcer à le remplir; tout programme est théorique quand on ne veut pas lutter pour le réaliser dans la pratique. J'ajouterai que beaucoup des chapitres de ce programme seraient immédiatement

carried out immediately if, instead of continually losing sight of the purposes and principles of the Charter, we re-read it every day as though it were a Bible inspiring our actions, which are for the most part strongly influenced by our selfish interests as individuals, and by the desire for expansion and domination in the world community.

To illustrate this point, I propose, in this second part of my speech, to discuss a concrete problem of an international nature related to our Organization, and one which in our opinion should be reviewed immediately.

The delegation of Argentina has asked for a reopening of the discussion on the privilege of the veto granted to those States which are permanent members of the Security Council. It should be noted that ~~these~~ States enjoy a dual privilege. On the one hand they hold permanent seats on the Security Council, and on the other, they can nullify its resolutions, even those to which all the other members of the Council have agreed.

The veto is contrary to the principles of the Charter. I do not think that this statement needs any explanation; but, to put it bluntly, the United Nations is based on the principle of the sovereign equality of all its Members, and therefore any political discrimination, such as the veto, violates that principle.

No discrimination could be more glaring. Under the Charter, the eleven members of the Security Council represent all the Members of the United Nations and act on their behalf; nevertheless, a single State has the power to nullify the will of the other fifty-four. Even if we assume that each of the eleven members of the Security Council represents five of the fifty-five States in the United Nations, it could still be said that a single State is able to nullify the will of fifty.

The veto was established because of contemporary political circumstances which were likely to change and, as everyone knows, have in fact changed. At that time, and in spite of favourable circumstances, only thirty States voted for the veto and seventeen against it; I am sure that if the question were reopened in the present circumstances, that proportion would change fundamentally and the decision would go against the privilege.

At the time the head of the Argentine delegation stated that the court of experience would judge which side was right. He certainly did not expect that court to pass a final and unfavourable judgment within two years. I said "unfavourable" and that is what I mean. To obtain the majority required to approve the proposal for convening a conference for the purpose of reviewing the Charter is one thing; what each of the Member States thinks of the veto is another. I venture to assert — and this is my personal impression — that the

réalisables et, au lieu d'oublier à chaque instant les buts et les principes de la Charte, nous relisons tous les jours celle-ci, la considérant comme une Bible qui doit inspirer nos actes, alors que ceux-ci sont habituellement inspirés, pour chacun d'entre nous, par des intérêts égoïstes et, pour les collectivités, par les désirs d'expansion et de domination.

Pour le prouver, je me propose de discuter, dans la seconde partie de mon discours, un problème concret de caractère international qui est lié à notre Organisation et que, à notre avis, il y a lieu de soumettre immédiatement à un nouvel examen.

La délégation de l'Argentine a demandé que l'on discute à nouveau le privilège du veto accordé aux Etats Membres qui sont membres permanents du Conseil de sécurité. Remarquez que ce privilège est double: d'une part, ces Membres occupent un siège permanent dans ledit organe; d'autre part, ils peuvent annuler ses résolutions, même celles sur lesquelles se sont mis d'accord tous les autres membres du Conseil.

Le veto est contraire aux principes de la Charte. Je ne crois pas que cette affirmation ait besoin d'être démontrée. Mais, pour dire crûment les choses, il y a lieu de rappeler que l'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres et que, par conséquent, une discrimination d'ordre politique, comme le veto, viole ce principe.

Il ne saurait y avoir de discrimination plus choquante. Conformément à la Charte, les onze membres du Conseil de sécurité représentent tous les Membres de l'Organisation et agissent en leur nom; néanmoins un seul Etat a le pouvoir de réduire à néant la volonté des cinquante-quatre autres. Même si l'on admet que chacun des membres du Conseil de sécurité représente cinq des cinquante-cinq Etats Membres de l'Organisation — puisqu'il y a onze sièges au Conseil — on peut toujours affirmer qu'un seul Etat a le pouvoir de réduire à néant la volonté de cinquante autres.

Le privilège du veto a été institué pour des raisons politiques dues à des circonstances particulières, mais les circonstances peuvent changer et, comme chacun le sait, elles ont changé. Si, à ce moment-là, et malgré les circonstances propices, trente Etats seulement se sont prononcés pour le veto et dix-sept contre, je suis certain que, si l'on procédait à un nouvel examen de la question dans les circonstances actuelles, cette proportion changerait et que la décision serait contraire à l'octroi dudit privilège.

A cette occasion, le chef de la délégation de l'Argentine avait déclaré que le tribunal de l'expérience montrerait quel côté était celui de la raison. Sans doute, il n'imaginait pas que le tribunal en question rendrait un jugement défavorable et définitif avant deux ans. J'ai dit "défavorable" et je maintiens cette affirmation. Obtenir la majorité nécessaire en faveur d'une proposition tendant à réunir une conférence aux fins d'une révision de la Charte est une chose; ce que chacun des Etats Membres pense du veto en est une autre. Je me

majority is now convinced that the inclusion of the veto in the Charter was a grave error, but there are some who believe that we can still wait and they recommend palliative measures, although I do not think they have much confidence in the success of such measures, even if they should manage to impose them.

Worst of all, the veto has been used improperly. Under the provisions of the Charter and in accordance with the San Francisco declaration of the four Powers which upheld the voting procedure agreed upon at Yalta, the veto is only to be applied in matters dealt with in Chapters VI, VII, VIII and XII, that is, in matters concerned with ensuring security and maintaining peace. Indeed, that is the specific function of the Security Council. The use of the veto is restrictive; it should be restrictive. Its sole object is to prevent the United Nations from exerting pressure on one of the great Powers, for fear that such pressure might endanger peace.

Nevertheless, the Security Council has allowed the veto to be applied in matters concerning the admission of new Members, and now the world looks on with amazement as peace-loving nations such as Ireland, Portugal, Transjordan, Italy and Austria wait at the door of the United Nations, because the Security Council persists in maintaining that their requests for admission must obtain the favourable recommendation of all five of its permanent members.

With regard to the admission of new Members, the Security Council's task is to make a recommendation, for or against; but it can only recommend; the only organ of the United Nations which can and should *decide*, for or against, is the General Assembly. We shall see whether the Assembly this year will defend its rights and exercise its powers when the Argentine delegation proposes the admission of the five nations I have mentioned, all of which have obtained seven or more favourable votes in the Council, which, in my view, is equivalent to a favourable recommendation. The Security Council can recommend the non-admission of new Members, but the use of the veto in this matter cannot be sanctioned, since in that case it would be a Security Council and not an Assembly decision.

Apart from the fact that the text of the Charter is explicit, I shall mention only one argument in support of my thesis. When the Charter wished to authorize the use of the veto by the so-called "Big Five" in matters unrelated to security and international peace, it expressly said so. It did this in the case of the ratification of amendments, which cannot be considered as approved without the concurrent votes of the five permanent members of the Security Council.

hasarderais à affirmer — c'est une impression personnelle — que la majorité est maintenant convaincue que l'insertion du veto dans la Charte fut une grave erreur. Mais certains croient cependant qu'on peut encore attendre et conseillent des palliatifs; je ne crois pas d'ailleurs qu'ils soient très convaincus du résultat que l'on obtiendra avec ces palliatifs, si tant est qu'ils arrivent à les imposer.

Pour comble de malheur, le veto a été appliqué de façon indue. Aux termes de la Charte et de la déclaration des quatre Puissances qui ont défendu à San-Francisco la méthode de vote approuvée à Yalta, le veto n'est applicable que pour les questions prévues aux Chapitres VI, VII, VIII et XII, c'est-à-dire quand il s'agit de renforcer la sécurité et de maintenir la paix. C'est là d'ailleurs la fonction précise du Conseil de sécurité. Le veto est d'usage restrictif; il doit être d'usage restrictif. Son unique objet est d'éviter que les Nations Unies exercent une pression sur une des grandes Puissances, de crainte qu'une telle attitude puisse compromettre la paix.

Pourtant, le Conseil de sécurité a autorisé l'application du veto en ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres et le monde voit avec stupeur des nations pacifiques telles que l'Irlande, le Portugal, la Transjordanie, l'Italie et l'Autriche, attendre aux portes de l'Organisation parce que le Conseil de sécurité persiste à soutenir que leurs demandes d'admission doivent — faire l'objet d'une recommandation favorable réunissant les voix des cinq membres permanents.

En ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres, le rôle du Conseil de sécurité consiste à formuler une recommandation, pour ou contre, mais il se borne à formuler une recommandation. Le seul organe de l'Organisation des Nations Unies qui puisse et qui doit *décider*, pour ou contre, est l'Assemblée générale. Nous verrons si cette année l'Assemblée se décidera à reprendre ses prérogatives et exercer ses attributions lorsque la délégation de l'Argentine proposera l'admission des cinq nations que j'ai énumérées, nations qui ont toutes obtenu l'appui de sept voix, ou même davantage, au Conseil de sécurité, ce qui, à mon avis, équivaut à une recommandation favorable de la part du Conseil. Le Conseil de sécurité peut recommander la non admission de nouveaux Membres mais il ne peut admettre que le veto s'applique en ce domaine car, en l'occurrence, ce serait le Conseil et non l'Assemblée qui déciderait.

Outre le texte de la Charte, qui est explicite, je ne citerai qu'un seul argument en faveur de ma thèse. Lorsque la Charte a voulu autoriser les Etats qu'il est convenu d'appeler "grandes Puissances" à exercer leur droit de veto dans des questions n'ayant pas de rapport avec la sécurité et la paix internationales, elle l'a nettement spécifié. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de ratifier des amendements, qui ne peuvent être considérés comme approuvés s'ils ne recueillent pas les voix des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

If we pass from the Security Council's action with regard to the admission of new Members to a consideration of the performance of its other functions under the Charter, it must be confessed that matters have fared no better.

Four countries, two of which are Members of the United Nations, are in conflict. Each blames the other for what has occurred. A commission of the Security Council has confirmed the facts; the Press has criticized the effectiveness of that commission. Yet the Security Council, after numerous and prolonged meetings, has not been able to decide what to do. The Council was expressly created to maintain peace and avert or eliminate conflict; yet it spends its time carrying out tasks which are not within its province, and fails to fulfil the specific obligation imposed upon it at San Francisco, despite the wide powers granted to it at that time.

The Security Council is to prepare agreements for the regulation of armaments; the Assembly last year made recommendations to this effect.¹ Up to now it has not been able to take any decision on the matter. The Council, furthermore, ought to set up the "international police force" which is necessary to enforce compliance with its resolutions; up to now it has not fulfilled this obligation. We must conclude that its behaviour has been dictated by the "do-nothing" policy which it has pursued up to now, and for which, of course, a police force is hardly necessary.

I need not add that all this is due to the veto power; the power which authorizes any one of the permanent members of the Council to paralyse the action of that body.

To attain such results, the great Powers did not require the privilege which has been granted to them; while the small and the medium sized nations would not have approved a Charter containing this privilege, if they had known it was going to prove useless in achieving the ends for which it was intended.

The great Powers have always enjoyed what I might call a "free" veto, to differentiate it from the "legal" veto provided by the Charter. Whenever one or more States attempted to act against the interests or the rights of a great Power, that Power felt itself entitled to use its "veto", to complain, to negotiate, to hold up the action of the other great Powers and request the convening of an international conference in order to satisfy its aspirations or its vanity. In the absence of this recourse, the great Powers resorted to armed conflict to impose their will, if the fortunes of war seemed to favour them. I will only recall two cases. One of Germany's vetoes brought about Sedan and the fall of the Second Empire; another the

Si, après avoir examiné l'action du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres, nous passons à la manière dont il a exercé ses fonctions conformément aux dispositions de la Charte, il faut avouer que les choses n'ont pas mieux marché.

Quatre pays, dont deux sont Membres de l'Organisation, sont en conflit. Ils se portent des accusations réciproques au sujet des faits survenus. Une commission du Conseil a confirmé ces faits; la presse a mis en doute l'efficacité de la commission. Le Conseil de sécurité, après de nombreuses et longues séances, n'a pas encore trouvé de quelle façon il faut agir. Créé expressément pour maintenir la paix, éviter ou supprimer les conflits, le Conseil passe son temps à exercer des fonctions qui ne sont pas de sa compétence, mais ne remplit pas l'obligation expresse qui lui a été imposée à San-Francisco, malgré les vastes attributions qui lui furent conférées à cette époque.

Le Conseil de sécurité doit préparer des accords pour la réglementation des armements; l'Assemblée lui a adressé, l'année dernière, des recommandations dans ce sens¹. Or, jusqu'à présent, il ne lui a été possible de parvenir à aucune décision sur cette question. Il doit créer la "force de police internationale" nécessaire pour faire respecter ses décisions et, jusqu'à maintenant, il n'a pas rempli cette obligation. Il est permis de penser qu'il a agi ainsi conformément à la politique d'inaction suivie jusqu'à présent, pour l'application de laquelle il n'y a naturellement pas besoin de force de police.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que tout cela est dû au droit de veto, ce pouvoir spécial qui autorise n'importe lequel des membres permanents du Conseil à paralyser l'action de cet organe.

Mais, pour aboutir à ce résultat, les grandes Puissances n'avaient nullement besoin du privilège qui leur a été accordé; quant aux moyens et petits Etats, ils n'auraient pas ratifié la Charte qui contenait le privilège en question s'ils avaient pensé que celui-ci devait s'avérer inopérant pour la réalisation des desseins qui ont déterminé son institution.

En tout temps, les grandes Puissances ont disposé de ce que j'appellerai le veto "libre" pour le distinguer du veto "légal" établi par la Charte. Chaque fois qu'un ou plusieurs Etats prétendaient agir au mépris des intérêts ou des droits présumés d'une grande Puissance, celle-ci s'estimait autorisée à opposer son "veto", à réclamer, à négocier, à suspendre l'action des autres grandes Puissances et à demander la convocation d'une conférence internationale destinée à satisfaire ses aspirations ou sa vanité. Si cela ne réussissait pas, les grandes Puissances recouraient à la guerre pour pouvoir imposer leurs caprices si le sort des armes leur était favorable. Je rappellerai deux cas seulement: un des veto de l'Allemagne a abouti à Sedan et à la chute du Second Empire, un autre à la Confé-

¹ See Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session, resolutions 41 (I) and 42 (I), pages 65-67.

¹ Voir les Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la seconde partie de sa première session, résolution 41 (I) et 42 (I), pages 65-67.

Algeciras Conference. Yet neither Bismarck nor Wilhelm II possessed the "legal" veto which the San Francisco Charter has established.

Now, however, if one of the great Powers decided not to carry out in good faith its obligations under the Charter, it could paralyse the action of the Council that was set up at San Francisco as a panacea for maintaining peace. Furthermore, it could, by dilatory manoeuvres, by the use and abuse of the "legal" veto, distract the attention of the other great Powers, complete its military preparations and launch the conflict when it was most convenient to its own interests.

Was it for this that forty-five nations met at San Francisco and voluntarily tied their hands by a treaty from which — so it is said — they cannot free themselves without dissolving the Organization?

The great Powers were in a better position before signing the Charter, since they were not bound by a covenant compelling them to act in good faith.

It follows that the veto is an excellent method of doing two things: preventing the United Nations from adopting resolutions for the maintenance of peace and security; and favouring any of the great Powers who decide to act in bad faith.

Meanwhile, it would seem that the other nations are obliged to remain passive while they contribute their money, their efforts, the time lost in conferences, in the drawing up of rules of procedure, fixing terms of reference, constituting "committees and sub-committees, drafting wordings and rewordings"¹ to the possible establishment of a world dictatorship. If any of the great dictators of the past had suspected that good faith could lead to such extremes, he would certainly have decided to take the lead in setting up an international organization as the exclusive instrument of his campaign for domination.

Some will argue, no doubt, that to counter such eventualities, we may resort to Article 51 of the Charter, which authorizes legitimate individual or collective self-defence, independently of the Security Council. I accept this and in that connexion I applaud the decision of the nations of the Western Hemisphere to form an indissoluble union by virtue of the Treaty of Rio de Janeiro for the purpose of availing themselves of this right in case of aggression. But the argument is valueless. Before signing the Charter all the nations, great and small, enjoyed this same right to repel aggression, either individually or collectively.

From all this it follows that before San Fran-

rence d'Algeciras. Et pourtant ni Bismarck ni Guillaume II ne disposaient du veto "légal" tel que l'a créé la Charte de San-Francisco.

En revanche, si maintenant l'une des grandes Puissances se décidait à ne pas agir avec la bonne foi requise par la Charte, elle pourrait paralyser l'action du Conseil, créé à San-Francisco comme une panacée pour le maintien de la paix. Elle pourrait, en outre, en employant des manœuvres dilatoires, en usant ou en abusant du veto "légal", distraire l'attention des autres grandes Puissances, achever ses préparatifs militaires et faire éclater le conflit au moment qui conviendrait le mieux à ses intérêts particuliers.

Etait-ce donc pour un tel résultat que quarante-cinq nations se sont réunies à San-Francisco et se sont lié volontairement les mains par un traité comportant des dispositions dont il n'est, dit-on, pas possible de se libérer sans dissoudre l'Organisation?

Ces mêmes grandes Puissances se trouvaient dans de meilleures conditions avant de signer la Charte puisqu'elles n'étaient pas liées par un pacte les obligeant à agir de bonne foi.

Il résulte de tout cela que le veto constitue un excellent recours dans deux cas: pour empêcher que les Nations Unies adoptent des résolutions tendant à maintenir la paix et à organiser la sécurité; pour favoriser l'une quelconque des grandes Puissances qui se déciderait à agir de mauvaise foi.

Entretiens, il semblerait que les autres nations soient obligées de demeurer inertes, tout en contribuant à l'instauration éventuelle d'une dictature mondiale par leurs finances, par leurs efforts et par le temps perdu à organiser des conférences, fixer des règlements intérieurs, assigner des mandats, créer des *committees* et des *sub-committees* et procéder à des *wordings* et des *rewordings*¹. Si l'un quelconque des grands dictateurs que le monde a connus avait pu soupçonner que la bonne foi pouvait conduire à de tels extrêmes, il est certain qu'il se serait décidé à prendre l'initiative de créer une organisation internationale uniquement pour servir ses desseins de domination.

On prétendra sans doute que, malgré toutes ces possibilités, il reste le recours à l'Article 51 de la Charte qui autorise l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, en marge du Conseil de sécurité. Il s'agit là d'un fait que j'admets comme certain et j'applaudis, en passant, à la décision prise par les nations de l'hémisphère occidental, de s'unir par les liens indissolubles du traité de Rio-de-Janeiro, afin de faire usage de ce droit en cas d'agression. Mais l'argument n'a aucune valeur. Avant d'adhérer à la Charte, toutes les nations, grandes et petites, disposaient du même droit de repousser l'agression, soit individuellement, soit collectivement.

De tout cela il résulte qu'avant San-Francisco,

¹ The words in quotation marks were spoken in English.

¹ En anglais dans l'original.

cisco the great Powers enjoyed the right of veto on terms of equality and of full freedom of action. The small nations on their part enjoyed the right of individual or collective legitimate defence, depending on whether or not they had allies. On the other hand, the veto, having been legalized by the Charter, can only benefit potential aggressors. It was not worth while establishing an international organization to achieve such a result.

In their eagerness to defend the interests of the great Powers, the authors of the Charter forgot those of mankind. The veto is useful chiefly as a means to inaction, an attitude which may be desirable in some cases. For example, if the United Nations were to seek to exert pressure on one of the great Powers, inaction could be used to avoid friction which might lead to war. But in the majority of cases action is required for the maintenance of peace.

To offset the misuse of the veto, what should have been established was a *counter-veto* placed in the hands of those nations now lacking the authority to exercise the veto or of those entitled to use it, who believe that this is a time for action. In that case, the veto would have served to defend the legitimate national interests of the great Powers, and the counter-veto to defend the interests of mankind and peace.

I consider that one of the most serious errors committed by the Security Council with regard to the veto is the attempt to conceal its use. It has been said that this is a political manoeuvre intended to mitigate the attacks levelled against the veto.

In order that decisions taken by the Security Council on matters of substance should be valid, they require an affirmative vote of seven members including — and here I quote the actual words of the Charter — “the concurring votes of the permanent members”. When a vote is to be taken on a resolution before the Council, if one of the permanent members abstains because he does not wish to vote in favour of it but has no special interest in its rejection, and if the seven required votes are obtained, including those of the other four great Powers, the resolution passes as though it had been legally approved. In this way the number of vetoes is reduced and a smaller target is exposed to the attack of hostile critics.

But such a decision has no legal value, nor has any resolution of the Security Council on matters of substance within its competence which does not obtain the affirmative vote of the “Big Five”, even if it does obtain the affirmative vote of the six non-permanent members. Abstention by one of the great Powers is therefore sufficient to prevent the adoption of decisions.

les grandes Puissances disposaient du veto sur un pied d'égalité et en conservant une pleine liberté d'action. De leur côté, les petites nations disposaient du droit de légitime défense, individuelle ou collective, selon qu'elles avaient ou n'avaient pas d'alliés. En revanche, une fois légalisé par la Charte, le veto ne peut profiter qu'aux agresseurs virtuels. Ce n'était pas la peine de créer une organisation internationale pour parvenir à de tels résultats.

Préoccupés de défendre les intérêts des grandes Puissances, les auteurs de la Charte ont oublié les intérêts de l'humanité. Le veto est extrêmement utile pour ne pas agir, attitude qui, en certaines circonstances, peut convenir. Par exemple, si l'Organisation des Nations Unies voulait faire pression sur l'une des grandes Puissances, l'inaction pourrait servir à éviter des frictions de nature à mener à la guerre. Mais, dans la majorité des cas, si l'on veut maintenir la paix, il est nécessaire d'agir.

Pour contrebalancer le “mésusage” du veto, il aurait fallu créer le “contre-veto” et le mettre aux mains des nations qui ne sont pas autorisées à faire usage du privilège actuel, ou des autres nations qui, pouvant l'utiliser, estimeraient que le moment d'agir est venu. Dans ce dernier cas, le veto aurait servi à défendre les intérêts nationaux légitimes des grandes Puissances d'une manière individuelle, et le contre-veto à protéger les intérêts de l'humanité et assurer la paix sous une forme collective.

L'une des erreurs que je considère comme les plus graves parmi celles qu'a commises le Conseil de sécurité, en ce qui concerne le veto, consiste dans le caractère occulte donné à ce dernier. Quelqu'un a dit qu'il s'agissait d'une manœuvre politique destinée à atténuer les attaques portées contre le veto.

Pour que les décisions adoptées par le Conseil de sécurité sur les questions de fond soient valables, il faut un vote affirmatif de sept de ses membres dans lesquels sont comprises — je cite textuellement la Charte — “les voix de tous les membres permanents”. Si, au moment où il faut prendre une décision, l'un des membres permanents ne veut pas voter en faveur de la résolution soumise au Conseil, mais en même temps n'a pas d'intérêt particulier à ce que cette proposition soit rejetée, ce membre s'abstient et si la résolution recueille sept voix, parmi lesquelles celles des quatre autres “Grands”, elle passe comme si elle avait été légalement approuvée. De cette manière, on réduit le nombre des vetos et on offre moins de prise aux attaques adverses.

Il convient de rappeler ici qu'une décision de ce genre manque de toute valeur légale, de même que manque de toute valeur légale toute résolution du Conseil de sécurité sur des questions de fond, relevant de sa juridiction, qui ne réunit pas le vote affirmatif des “cinq Grands”, même si elle a obtenu les voix des six membres non permanents. Il suffit donc que l'un des Grands s'abstienne pour que les décisions ne puissent être adoptées.

If the Security Council persists in adopting this method of interpreting the abstentions of permanent members, it will be abetting a form of deception tending to cloak the harmful effects of the veto, and the great Powers which resort to abstention for this purpose will, in the end, encourage this attitude in open contravention of an explicit provision of the Charter. Without consulting the Assembly and without awaiting ratification by the States Members, the Security Council will have amended the Charter and granted its permanent members a third and new privilege, for the amendment will be a *de facto* amendment.

Sir Carl Berendsen, our distinguished New Zealand colleague, pointed out a short while ago how the veto might operate when he referred to the possibility of a representative of the "Big Five" being detained at a party, at his hotel or on the golf course.

Nor should we forget — and this is much more important — the futile conflict which would inevitably arise if a State affected by an illegal decision of the Security Council refused to obey it. We must avoid anything which might undermine the prestige of the United Nations, and nothing can undermine it more than the adoption of capricious resolutions in violation of the Charter.

The veto is often referred to as the unanimity rule. The name is resonant and expressive, but far from concealing the drawbacks of the veto, it makes them more obvious. In passing, I might point out that the unanimity in question is the unanimity of five members out of eleven, which is a unanimity *sui generis*.

Experience shows that when the decisions of a corporate body depend upon the will of one of its members, it is very difficult to prevent that one member from trying to bring everyone round to his way of thinking. He knows that without him there can be no solution, and if he suspects that the others are anxious to find a solution, he creates difficulties in order to impose his will, or to obtain as nearly as possible what he wishes. He becomes an arbiter. The discussions are prolonged, the arbiter conceals what he thinks until the last moment; the Press tries to guess the enigma from his most trivial statements, until finally he either kills the proposal with his negative vote or magnanimously accepts the "compromise" most favourable to his interests from among the many compromises offered to secure his consent.

The five-member unanimity rule established in the United Nations Charter is intended to force the majority, however large, to waive its rights and bow to the will of the minority which, its purpose achieved, proclaims to the world that everyone thinks as it does, when in reality the exact opposite is true. Thus the unanimity rule may be very useful as a tool to construct a "new style"

Si le Conseil de sécurité insiste pour adopter cette manière d'interpréter l'abstention des membres permanents, il favorisera un subterfuge tendant à dissimuler les effets nuisibles du veto, et les grandes Puissances qui recourront à l'abstention dans ce dessein réussiront à créer une atmosphère de sympathie autour de leur attitude qui constitue pourtant une violation ouverte d'une disposition expresse de la Charte. Sans intervention de l'Assemblée et sans ratification des Etats Membres, le Conseil de sécurité aurait ainsi modifié la Charte, en accordant à ses membres permanents un troisième et nouveau privilège, puisqu'il s'agirait d'une modification de fait.

Sir Carl Berendsen, notre distingué collègue néo-zélandais, a fait remarquer il y a quelque temps, de quelle façon peut être affecté l'emploi du veto, lorsqu'il a fait allusion aux effets de l'absence d'un des représentants des cinq Grands, retenu par une "party" à son hôtel, ou sur le terrain de golf.

Pensons, d'autre part, et ceci est aussi important, sinon plus, que ce que j'ai dit antérieurement, au conflit inutile qui se produirait inévitablement si un Etat lié par une décision illégale du Conseil de sécurité refusait de s'y conformer. Nous devons éviter tout ce qui risque d'entamer le prestige de l'Organisation des Nations Unies et rien ne peut l'entamer davantage que l'adoption de résolutions arbitraires et qui violent la Charte.

Fréquemment, lorsqu'on parle du veto, on l'appelle règle d'unanimité. Cette appellation est sonore et expressive; mais, au lieu de les dissimuler, elle met au contraire en relief les inconvénients du veto. Je note en passant qu'il s'agit d'une unanimité de cinq sur onze, ce qui constitue une unanimité *sui generis*.

L'expérience montre que, lorsque les décisions de corps constitués dépendent de la volonté de l'un des participants, il est très difficile d'éviter que celui-ci ne cherche à raillier tous les autres à sa manière de voir. Il sait que sans lui il n'y a pas de solution possible, et s'il soupçonne les autres d'avoir intérêt à parvenir à une solution, il crée des difficultés afin d'imposer sa volonté ou la solution la plus proche possible de sa volonté. Il se transforme en arbitre. Les délibérations se prolongent, l'arbitre cache sa manière de voir jusqu'au dernier moment, la presse essaie de déchiffrer l'énigme en interprétant ses déclarations les plus insignifiantes jusqu'à ce que, finalement, il étouffe l'initiative en votant contre, ou bien, magnanime, accepte le "compromis" le plus favorable à ses intérêts parmi tous ceux qu'on lui a offerts pour obtenir son acquiescement.

La règle de l'unanimité des Cinq, établie dans la Charte des Nations Unies, a pour objet d'obliger la majorité, si importante soit-elle, à renoncer à ses droits et à se soumettre à la volonté de la minorité, laquelle, une fois son objectif atteint, proclame à la face du monde que tous pensent comme elle, bien qu'en réalité ce soit précisément le contraire. La règle de l'unanimité pourrait donc

democracy,¹ but it is of no use for the establishment of security and the maintenance of peace. On the contrary, it will inevitably lead us to war.

At the time of the Rio de Janeiro conference, Argentina's attitude was represented as contradictory, for defending the unanimity rule at Petropolis while attacking it at Lake Success. Such a contention is not merely wrong; it is childish. The unanimity supported by Argentina at Rio de Janeiro does not constitute a veto, or a measure making it impossible to adopt resolutions, as occurs in the case of the rule requiring the unanimity of five members out of eleven in the Security Council. The nations which favoured the resolution would have been entitled to put it into effect, however many States had dissented. In the League of Nations unanimity prevented action without the previous approval of all. The unanimity of five members out of eleven required by our present Charter prevents action without the previous approval of those five members. The unanimity advocated at Rio de Janeiro does not prevent the American nations, whatever their number, from taking action if they consider it desirable. And as the Pan-American system has no international police force, there would be no difficulty in proceeding in this way. But we shall discuss this matter in the Political Committee; I make this explanation only to put an end to mistaken interpretations and possible intrigues.

I should not like to conclude this critical statement showing our lack of faith in palliatives without at least suggesting the remedies which I personally should be inclined to advise.

This is a subject which falls within the province of the conference which we have proposed and which would be convened, not to please Tom, Dick or Harry, but to discuss the matter at length and to adopt the most appropriate decisions, not excluding those likely to protect the interests of the great Powers. However, this is no reason for not putting forward some suggestions, even though they are only the result of personal study.

There are two methods of breaking the deadlock created by the veto. The first would leave decisions in the hands of the Security Council and require the affirmative vote of three-fourths of its members, *without veto*. The second would give any of the great Powers the right to object to a resolution adopted by two-thirds of the members of the Council; the resolution would then remain pending until a permanent committee of the Assembly, composed of all the States Members, had ratified or rejected it. Resolutions not supported by two-thirds of the States Members would be void.

The permanent committee would have to take a decision within three days on the pending reso-

être utile pour créer une démocratie *new style*, mais elle ne peut servir à établir la sécurité et à maintenir la paix. Au contraire, elle nous conduira fatalement à la guerre.

A l'occasion de la Conférence de Rio-de-Janeiro, on a cru pouvoir mettre l'Argentine en contradiction avec elle-même en prétendant qu'elle attaquait la règle de l'unanimité à Lake Success et la défendait à Rio-de-Janeiro. Une telle supposition serait erronée si elle n'était pas puérile. La règle de l'unanimité défendue à Rio-de-Janeiro par l'Argentine ne constitue pas un veto, c'est-à-dire une mesure qui amène l'impossibilité d'adopter des résolutions, comme c'est le cas avec la règle de l'unanimité de cinq membres sur onze au Conseil de sécurité. Les nations approuvant les résolutions proposées auraient été autorisées à les appliquer, quel que fût le nombre des Etats qui n'auraient pas été d'accord. L'unanimité à la Société des Nations empêchait d'agir sans l'accord préalable de tous. L'unanimité de cinq membres sur onze, prévue par notre Charte actuelle, empêche d'agir sans l'unanimité préalable de ces cinq membres. Quant à l'unanimité préconisée à Rio-de-Janeiro, elle n'aurait pas empêché les nations américaines d'agir, quel que soit leur nombre, du moment qu'elles auraient estimé qu'il y avait lieu d'agir. Comme le système interaméricain ne dispose pas de force de police internationale, il n'y aurait pas eu de difficultés à procéder ainsi. Mais nous pourrions discuter cette question à la Commission des questions politiques: je n'ai fait cette déclaration que pour couper court aux interprétations erronées et, dans certains cas, aux intrigues.

Je ne veux pas terminer cet exposé critique, qui démontre notre peu de confiance en tous les palliatifs, sans indiquer ce que, personnellement, je serais disposé à conseiller pour les remplacer.

Cette question est du ressort de la conférence dont nous avons demandé la convocation et qui serait réunie non pour faire ce qui plairait à Pierre ou à Paul, mais pour discuter la question à fond, et prendre les décisions les mieux appropriées, sans exclure celles tendant à protéger les intérêts des grandes Puissances. Cependant, cela ne nous empêche pas de faire quelques suggestions, même si elles ne sont que le résultat d'études personnelles.

Deux méthodes peuvent permettre de sortir de l'impasse créée par le veto. Dans la première, on laisserait la décision aux mains du Conseil de sécurité, en prévoyant un vote affirmatif des trois quarts de ses membres, *sans veto*. Dans la seconde, on autoriserait l'une quelconque des grandes Puissances à s'opposer à une résolution adoptée par les deux tiers des membres du Conseil de sécurité; la résolution resterait alors en suspens jusqu'à ce qu'une commission permanente de l'Assemblée, composée de la totalité des Etats Membres, la ratifie ou l'annule. Les résolutions non soutenues par les deux tiers des Etats Membres seraient considérées comme nulles,—

La commission permanente devrait se prononcer dans les trois jours qui suivront le renvoi

¹ The words in quotation marks were spoken in English.

² En anglais dans l'original.

lution, voting for or against it without debate after hearing two statements: one by a representative of the majority which adopted the resolution, and the other by a representative of the great Power or Powers which objected to its adoption.

The organization of the permanent committee would not entail any expenditure or inconvenience for Member States, since those Members not having permanent delegations accredited to the United Nations could be represented by their diplomatic or consular agents in Washington or New York.

The only decisions which could be referred to the committee would be those adopted in accordance with the powers granted to the Security Council in Chapters VII, VIII and XII of the Charter. The only one of their present privileges which would be retained by the "Big Five" would be the right to a permanent seat on the Council.

By the first method, three members could force the Security Council *to take no action*; on the other hand, nine members would enable it *to take action*.

By the second method, four votes would be required *to take no action* and eight votes *to take action*. In the latter case, if one or more of the great Powers objected to the action proposed, the decision would rest with the States Members as a whole.

As may be seen, both methods take into account the interests of the great Powers and the interests of world peace. The second method is more democratic, but the first is more expeditious.

If the General Assembly does not amend the Charter in accordance with the procedure laid down in Article 108, or does not decide to convene a conference to discuss the whole subject fully as provided in Article 109, there is only one course that gives hope of progress within the framework of the Charter. The "Big Five" must determine to use the veto strictly in accordance with the Charter and, as agreed at San Francisco, with the sole purpose of avoiding coercive action or the use of force against themselves. In that case, we could temporarily overlook the disadvantages involved and get on with our work.

But if the veto is persistently used to exempt Member States from compliance with the decisions taken by the Security Council for the maintenance of peace, the veto will serve only as a device to win adherents and to divide the world into two or more *blocs*. The United Nations, first formed in 1942 to win the war and organized in 1945 to win the peace, will cease to exist and will be replaced by the "Disunited Nations", unless the majority decides to take drastic action to show potential aggressors that such adventures may cost them dear.

de la résolution, en votant sans débat, pour ou contre, après avoir entendu deux orateurs, l'un représentant la majorité ayant adopté la résolution, et l'autre, la grande Puissance ou les grandes Puissances ayant renvoyé la résolution — devant la commission.

L'organisation de la commission permanente n'entraînerait ni dépenses ni difficultés pour les Etats Membres, car ceux d'entre eux qui n'auraient pas de mission permanente accréditée auprès de l'Organisation des Nations Unies pourraient se faire représenter par leurs agents diplomatiques ou consulaires résidant à Washington ou à New-York.

Les seules décisions susceptibles d'être renvoyées à la commission seraient celles adoptées en exécution des pouvoirs accordés au Conseil de sécurité par les Chapitres VII, VIII et XII de la Charte. Le seul privilège que conserveraient les cinq Grands serait, comme c'est le cas actuellement, celui d'occuper un siège permanent au Conseil.

Suivant la première méthode, trois membres pourraient obliger le Conseil à *ne pas agir*; en revanche, neuf membres lui permettraient *d'agir*.

Suivant la seconde méthode, il faudrait quatre voix pour *ne pas agir* et huit pour *agir*. Dans ce dernier cas, si l'une ou plusieurs des grandes Puissances faisaient des objections contre l'action envisagée, il appartiendrait aux Etats Membres, en leur totalité, de décider.

Comme on le voit, chacune des deux méthodes tient compte des intérêts des grandes Puissances en même temps que des intérêts de la paix du monde. La seconde est plus démocratique, mais la première plus expéditive.

Si l'Assemblée générale ne modifie pas la Charte selon la procédure prévue à l'Article 108, ou ne décide pas de convoquer une conférence en vue de discuter en détail cette question, comme prévu à l'Article 109, une seule voie nous est ouverte qui nous permette de nourrir une espérance de progrès dans le cadre de la Charte actuelle. Les cinq Grands doivent se décider à faire usage du veto en se conformant strictement à la Charte et, comme il avait été convenu à San-Francisco, dans le seul but d'éviter toute action coercitive ou tout emploi de la force dirigé contre eux. S'il en était ainsi, nous pourrions négliger provisoirement ses inconvénients et poursuivre notre tâche.

Mais si l'on persiste à l'utiliser pour permettre à des Etats de ne pas observer les décisions du Conseil de sécurité tendant à assurer la paix, le veto servira uniquement à ceux qui essayeront de recruter des partisans et de diviser le monde en deux ou plusieurs blocs.

Les Nations Unies groupées en 1942 pour gagner la guerre, et organisées en 1945 pour gagner la paix, cesseraient alors d'exister. Elles seraient remplacées par les "Nations désunies", à moins que la majorité ne se décide à adopter des mesures radicales pour démontrer aux agresseurs possibles que l'aventure pourrait leur coûter cher.

Let the great Powers bear this in mind, and let them for one moment forget their selfish interests and think of the welfare and the fate of mankind.

As for the Members of this Assembly, you may begin work without prior revision of the Charter by considering the applications for admission from new Members, bearing in mind the results of the various votes taken in the Security Council and without concerning yourselves with the illegal and vicious procedure which the Council seeks to impose on the General Assembly in defiance of express provisions of the Charter.

I was not a little surprised to find that among the many bouquets Mr. Vyshinsky distributed yesterday in his amiable speech he thought it necessary to present one to us. In accordance with the diplomatic practice still in use, I must therefore, before concluding my speech, express my thanks.

Fortunately I was present and can vouch for the calmness with which he referred to Argentina after his giddy flight round the world which began in the United States, crossed the Atlantic, traversed several countries of Europe: the United Kingdom, France, Greece and the Ruhr; of Africa: Egypt and the Sudan; of Asia: Turkey, Iran, China and the Korean peninsula, and returned via the Pacific to his point of departure where, according to the representative of the Soviet Union, people are cynical and everybody has taken to conspiring against the USSR.

As he had overlooked Australia, a country which is situated in the southern hemisphere in the same latitude as my own, I presumed that we might also escape his notice. But it was not to be. Just then, the aeroplane in which the representative of the Soviet Union was travelling, driven by a hurricane like that which has unfortunately just devastated the State of Florida, encountered an air pocket and went down as far as the River Plate just long enough to reprimand Argentina for not having consented to withdraw its Ambassador from Madrid.

Mr. Vyshinsky knows as well as I do why we did not withdraw him, and he knows better than I do that the Assembly's recommendation regarding Spain¹ was adopted in disregard of the San Francisco Charter. I maintain: in disregard of the Charter; for Mr. Vyshinsky remembers the provisions of that Charter when the action of his colleagues annoys him; but the Soviet representatives, beginning with himself, have not the least objection to violating those provisions when it suits them.

For example, they are complaining now of the United States' action in bringing the question of Greece before the Assembly after it had been withdrawn from the Security Council's agenda. They have no cause to complain. They showed the way last year when, in order to help their comrades in the wandering Spanish Government, they requested the withdrawal of the Spanish question

Que les grandes Puissances ne l'oublient pas, qu'elles veuillent bien, pour un moment, faire abstraction de leurs intérêts particuliers et penser aux intérêts et au sort de l'humanité.

Quant à vous qui composez cette Assemblée, vous pouvez aborder la tâche sans réforme préalable de la Charte, en prenant en considération les demandes d'admission de nouveaux Membres, en tenant compte des résultats des divers votes intervenus au Conseil de sécurité, et sans vous préoccuper de la procédure illégale et défectueuse que le Conseil prétend imposer à l'Assemblée générale à l'encontre des dispositions expresses de la Charte.

Parmi les nombreuses fleurs que M. Vyshinsky a distribuées hier dans son aimable discours, j'ai été assez surpris de voir qu'il jugeait bon de nous en offrir une. Suivant toutes les pratiques diplomatiques en usage, il m'appartient donc, avant de terminer mon discours, de l'en remercier.

Heureusement, j'étais présent et j'ai pu me rendre compte de la sérénité avec laquelle M. Vyshinsky s'est souvenu de l'Argentine, après un tour du monde vertigineux qu'il a commencé aux Etats-Unis; il a traversé l'Atlantique, parcouru quelques pays d'Europe: Royaume-Uni, France, Grèce et région de la Ruhr; d'Afrique: Egypte et Soudan; d'Asie: Turquie, Iran, Chine et presque l'île de Corée, pour revenir, par le Pacifique, au point de départ, où, selon les déclarations du représentant de l'Union soviétique, les cyniques abondent et où tout le monde s'emploie à conspirer contre l'URSS.

Comme l'Australie, pays qui se trouve dans l'hémisphère austral, à la même latitude que le nôtre, avait été épargnée, j'ai cru que nous le serions aussi, mais il n'en a rien été. A un moment donné, l'avion dans lequel voyageait le représentant soviétique, poussé par un ouragan semblable à celui qui, malheureusement, vient de dévaster la Floride, s'est trouvé pris dans une poche d'air et est descendu jusqu'au Rio de la Plata, juste le temps nécessaire pour morigéner l'Argentine qui a déplu à M. Vyshinsky en ne rappelant pas son ambassadeur de Madrid.

M. Vyshinsky sait aussi bien que moi pourquoi nous ne l'avons pas rappelé et il sait mieux que moi que la recommandation relative à l'Espagne votée par l'Assemblée¹ a été adoptée au mépris des dispositions de la Charte de San-Francisco. Je dis bien au mépris de ces dispositions, dont M. Vyshinsky se souvient lorsqu'une initiative de l'un de ses collègues le gêne, mais que les représentants soviétiques, et lui le premier, ne voient pas le moindre inconvénient à violer lorsqu'il leur en prend envie.

Par exemple, ils se plaignent maintenant de l'initiative prise par les Etats-Unis en invitant l'Assemblée à étudier la question grecque après son retrait de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ils n'ont pas lieu de se plaindre. Ils ont donné l'exemple l'année dernière lorsqu'ils ont demandé le retrait de l'ordre du jour du Conseil de sécurité de la question espagnole pour la porter

¹ See Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session, resolution 39 (I), pages 63-64.

¹ Voir les Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la seconde partie de sa première session, résolution 39 (I), pages 63-64.

from the agenda of the Security Council in order to bring it before the Assembly.

There is this difference, however: while the case of Spain does not threaten world peace, that of Greece — as Mr. Vyshinsky is well aware — may be the powder keg which will once again touch off a world war.

In thinking over these matters, I remembered that one of the Soviet representatives in the Security Council referred to those of us who attacked the veto as "hot-headed",¹ and I thought sadly how much we, on our side, feel the lack of a representative capable of marshalling all the arguments against the veto with the serenity with which Mr. Vyshinsky defends it.

That is all I have to say for the moment.

Mr. Aranha left the Chair and was replaced by Mr. Koo (China).

The PRESIDENT: I call upon the representative of the Byelorussian Soviet Socialist Republic.

Mr. KISELEV (Byelorussian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): It is now two years since the Second World War ended. During that interval the United Nations has been founded and its Charter states that it is necessary "to save succeeding generations from the scourge of war, which twice in our lifetime has brought untold sorrow to mankind, and to reaffirm faith in fundamental human rights, in the dignity and worth of the human person, in the equal rights of men and women and of nations large and small. . ."

The idea of a struggle for the peace and security of all peoples embodies the expectations and hopes of millions of simple people who are sincerely striving for a peaceful and a better life, and for the attainment of peace and security throughout the world.

The last world war from which we have recently emerged was begun by Hitler and Mussolini and cost millions of human lives and created devastation unprecedented in history. From hundreds of thousands of graves scattered over the fields of Europe, the flower of our youth who fell in the fight against fascism for the happiness and freedom of their peoples, summon us to combat those who are now talking loudly of a new war, sowing fear and mistrust among nations, carrying on the ideological preparation of public opinion for a future war in the pages of many reactionary newspapers published in the United States, Turkey, Greece, Spain and other countries.

The question naturally arises: what has been done by the United Nations during this period? I regret to have to say that it has done very little. The most important resolutions of the General As-

sembly devant l'Assemblée et aider ainsi leurs camarades du Gouvernement errant.

Il y avait toutefois cette différence que, si la question espagnole ne compromet pas la paix du monde, la question grecque — M. Vychinsky le sait bien — risque de devenir le baril de poudre qui peut faire éclater, une fois de plus, une guerre mondiale.

Méditant sur ces faits, je me suis rappelé ensuite que l'un des représentants soviétiques au Conseil de sécurité nous avait qualifiés d'exaltés — *hot headed*¹ — nous qui combattons le veto, et j'ai pensé avec une profonde tristesse qu'il manque à nos côtés un représentant capable d'épuiser l'argumentation contre le veto avec la sérénité que M. Vychinsky apporte à le défendre.

En voilà assez pour le moment.

M. Aranha quitte le fauteuil présidentiel et M. Koo (Chine) le remplace.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie.

M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) (*traduit du russe*): Deux ans se sont écoulés déjà depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Au cours de cette période, a été créée l'Organisation des Nations Unies, dont la Charte affirme la nécessité de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances", et de "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites. . ."

L'idée de la lutte pour la paix et la sécurité de toutes les nations exprime les désirs et les espoirs des millions d'hommes qui aspirent sincèrement à une vie meilleure et paisible, à l'établissement de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

La dernière guerre mondiale, que nous avons vécue, guerre déclenchée par Hitler et Mussolini, a coûté à l'humanité des millions de victimes et des destructions sans précédent dans l'histoire. Du fond de leurs tombes, dispersées à travers les champs de l'Europe, des centaines de milliers des meilleurs fils de l'humanité, tombés au cours de la lutte menée contre le fascisme pour assurer le bonheur et la liberté de leurs peuples, nous appellent à combattre ceux qui, à l'heure actuelle, crient à une nouvelle guerre, qui sèment la peur et l'incertitude parmi les nations et qui, dans de nombreux journaux réactionnaires publiés aux Etats-Unis, en Turquie, en Grèce, en Espagne et dans d'autres Etats, se livrent à la préparation idéologique de l'opinion publique en vue d'une guerre future.

Il n'est que naturel de se demander ce qu'a fait l'Organisation des Nations Unies au cours de cette période. Malheureusement, il faut constater qu'elle a très peu fait. Les résolutions les plus im-

¹ The word quoted was spoken in English.

¹ En anglais dans l'original.

sembly have not been carried out. I refer to the principles governing the general regulation and reduction of armaments; the control of atomic energy; the relations between Members of the United Nations and Spain; the treatment of Indians in the Union of South Africa, and the surrender and punishment of war criminals.

One need only mention such facts as the armed struggle of the Netherlands Government against the Indonesian people, the unrestrained savagery of the fascist terror against the people of Greece; the civil war in China; the maintenance of the Franco regime in Spain; the race in atomic armaments; the maintenance in power of Japanese militarists; the maintenance in Germany of certain fascist and pro-fascist elements, who fought against the freedom-loving peoples; the armaments race in certain countries — all these facts show that the forces of international reaction, on which Hitler and Mussolini formerly thrived, do not even now intend to abandon their fight against the forces of democracy and progress.

The establishment of naval and air bases in regions thousands of kilometres distant from the frontiers of certain States, the maintenance of industry in a state of mobilized preparedness, the expansion of military budgets, the expenditure of enormous sums on scientific research for the discovery of new types of armaments — all these are directed towards implementing the imperialistic plans of these sinister reactionary forces. War is threatening to intrude upon the peaceful life of the peoples.

The heads of American business firms, corporations, trusts and syndicates, who earned enormous profits out of the last world war, are quite openly preaching world hegemony. In their efforts to maintain and inflate their excessive profits, they are attempting to capture still greater foreign markets, and to enslave on any pretext economically weak countries. These same forces are inspiring the so-called "atomic diplomacy" and "dollar diplomacy"; they are fighting for the disruption of international co-operation, and they are urging the United States to follow an official policy of expansion. They have taken up Hitler's slogan of world hegemony and have dragged out the racial theory to justify it.

Some have proclaimed in the Press the idea that the future belongs to the all-absorbing "American spirit", that the "American type" of man is the prototype of the "superior being", and that there exist "peoples who have no clearly marked path in life".

Field Marshal Smuts in his book, *Toward a Better World*, states that in Africa there must be created a country for the white man, and no mixture of blood allowed between the two races. Naturally, these statements of Smuts are in complete conformity with the policy of repression which he has followed in South Africa against all unsubmitive Indians and other non-whites. The Govern-

portantes de l'Assemblée générale n'ont pas été mises en œuvre, résolutions qui ont pour objet les principes régissant la réglementation et la réduction générales des armements; le contrôle de l'énergie atomique; les relations entre les Membres de l'Organisation des Nations Unies et l'Espagne; le traitement des Hindous établis dans l'Union Sud-Africaine; l'extradition et le châtiment des criminels de guerre.

Il suffit de rappeler par exemple que le Gouvernement des Pays-Bas mène une lutte armée contre le peuple indonésien, que la terreur fasciste s'exerce sans bornes contre le peuple grec, que la guerre civile sévit en Chine; il suffit de rappeler le maintien du régime de Franco en Espagne, la course aux armements atomiques, le maintien au pouvoir des militaristes japonais, le maintien en Allemagne d'une partie des éléments fascistes et pro-fascistes, qui ont mené la guerre contre les peuples épris de liberté, la course aux armements que mènent certains pays; tous ces faits montrent que les forces de la réaction internationale qui, autrefois, avaient favorisé et encouragé Hitler et Mussolini, ne veulent toujours pas renoncer à leur lutte contre les forces de la démocratie et du progrès.

La création de bases navales et aériennes dans des régions situées à des milliers de kilomètres des frontières de certains Etats, le maintien d'une industrie en état de mobilisation, l'augmentation des budgets militaires, les sommes énormes affectées aux recherches scientifiques ayant pour objet l'invention de nouveaux types d'armements, tout cela tend à servir les forces sinistres de la réaction dans la réalisation de leurs projets impérialistes. La guerre menace de faire irruption dans la vie pacifique des peuples.

Les chefs des grandes sociétés, des cartels, des trusts et des consortiums américains, qui ont gagné des sommes énormes grâce à la dernière guerre mondiale, prêchent ouvertement la domination mondiale. Pour conserver et multiplier leurs bénéfices extraordinaires, ils s'efforcent de s'emparer de marchés extérieures toujours plus vastes et d'asservir, sous n'importe quel prétexte, les pays économiquement faibles. Les mêmes forces inspirent les diplomaties dites "atomique" et "du dollar", combattent pour faire échouer la collaboration internationale et poussent la politique officielle des Etats-Unis dans la voie de l'expansion. Ces forces ont repris le slogan hitlérien de domination mondiale, et pour le justifier ont ressuscité la théorie raciste.

Certains proclament dans la presse que l'avenir appartient à "l'esprit américain" capable de tout absorber, que l'homme du "type américain" est la préfiguration d'une humanité future "d'essence supérieure", et qu'il existe "des peuples n'ayant pas de mode de vie bien déterminé".

Le maréchal Smuts déclare, dans son livre intitulé *Vers un monde meilleur*, que nous devons "créer en Afrique un pays d'hommes blancs" sans admettre "aucun mélange de sang entre les deux races". Il va sans dire que ces déclarations racistes de Smuts s'accordent parfaitement avec les mesures de répression qu'il applique en Afrique du Sud à tous les Hindous et autres hommes de couleur.

ment of the Union of South Africa has not discharged the obligations laid upon it by a resolution of the General Assembly, and has openly defied this resolution.¹

While this is going on, torrents of calumny are being levelled against the Soviet Union, which stands in the forefront of the progressive forces fighting for peace. By its just policy and its progressive ideology in favour of equality and friendship among peoples, the Soviet Union is steadily helping to unmask the intrigues of all aggressors and to rally the forces fighting for peace and security.

Obviously, such overt advocacy of racial discrimination is bound to react unfavourably on the establishment of co-operation and mutual confidence between the great Powers and the small nations, without which no stable and lasting peace can be achieved. The campaign to disrupt international co-operation, waged by the overt and covert enemies of lasting peace, is accompanied by unbridled anti-Soviet propaganda, blackmail and the threat of new war.

In this connexion the principle of great Power unanimity, the so-called veto, is now being most energetically attacked by the forces of reaction. As we have heard here, the Argentine delegation has again moved to discuss the question of abolishing the principle of unanimity applied by the permanent members of the Security Council, although this question has already been discussed at the last session of the General Assembly. What do the Argentine delegation and other delegations hope to gain by pressing for a revision of the principle of the unanimity of the five great Powers?

Mr. Molotov, the head of the Soviet delegation, made an exhaustive statement on this question at the last session of the General Assembly. He said:

"Two principal trends are struggling within the United Nations to gain influence over the main course of its work. One of those trends bases itself on the main fundamentals of the United Nations Organization and on respect for the principles underlying it. The other, on the contrary, is intended to shake the foundations on which the United Nations rests and to pave the way for the proponents of a different course. . . . The success of this campaign would mean victory for a policy which would enable one group of States, led by the strongest of the Powers, to dominate the other Powers, which would then find themselves in the minority. Instead of a policy of international co-operation in the spirit of the democratic principles of the United Nations, the triumphant policy would be that of the new claimants to world domination as represented by a corresponding *bloc* or, if you wish, by a group of Powers to which the re-

leur qui lui refusent obéissance. Le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine n'a pas rempli les obligations que lui imposait la résolution de l'Assemblée générale¹; il s'est ouvertement opposé à cette résolution.

En même temps, on déverse des torrents de calomnies contre l'Union soviétique qui est à l'avant-garde des forces progressistes luttant pour la paix. Par sa juste politique et par ses principes d'égalité et d'amitié entre les nations, l'Union soviétique contribue à dénoncer systématiquement les menées de tous les agresseurs et à regrouper les forces qui luttent pour la paix et la sécurité.

Il va sans dire que cette propagande ouverte en faveur du racisme ne peut manquer d'avoir des répercussions nuisibles sur l'établissement de la collaboration et de la confiance réciproque entre grandes et petites Puissances, éléments sans lesquels il est impossible d'établir une paix stable et durable. La campagne déclenchée par les ennemis avoués ou secrets d'une paix durable pour saboter la collaboration internationale va de pair avec une propagande antisoviétique effrénée, le chantage et la menace d'une nouvelle guerre.

En relation avec ce qui précède, les forces de la réaction attaquent en ce moment, d'une façon particulièrement énergique, le principe de l'unanimité des grandes Puissances, c'est-à-dire ce qu'on appelle le veto. Comme nous l'avons entendu, la délégation de l'Argentine a soumis de nouveau, à la présente session de l'Assemblée, une proposition visant à faire examiner la question de l'abolition du principe de l'unanimité qu'appliquent les membres permanents du Conseil de sécurité, et ceci, bien que l'Assemblée générale ait déjà examiné cette question au cours de sa dernière session. Qu'espèrent donc obtenir la délégation argentine, et les autres délégations qui insistent pour que le principe de l'unanimité des cinq grandes Puissances soit révisé?

M. Molotov, chef de la délégation soviétique, a fait, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, un exposé détaillé et complet à ce sujet. Il a déclaré:

"Deux tendances de principe s'affrontent au sein de l'Organisation des Nations Unies et cherchent à déterminer la direction de principe de son activité. La première tendance s'appuie sur le respect des principes qui sont à la base de l'Organisation des Nations Unies. La seconde, au contraire, s'efforce d'ébranler les fondations de l'Organisation et de frayer la voie aux représentants d'une autre politique. . . . Le succès de cette campagne signifierait la victoire d'une politique qui permettrait à un groupe d'Etats, dirigé par la Puissance la plus forte, de dominer les autres Etats, en les mettant ainsi en minorité. Au lieu d'une politique de collaboration internationale, dans l'esprit des principes démocratiques de l'Organisation des Nations Unies, nous verrions triompher la politique des nouveaux prétendants à la domination mondiale, sous la forme d'un bloc ou, disons, d'un consortium des Puissances pour

¹ See Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session, resolution 44 (I), page 69.

¹ Voir les Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la seconde partie de sa première session, résolution 44 (I), page 69.

tention of the principle of unanimity of the great Powers already seems to be irksome . .

"If the great Powers which led the struggle against the fascist aggressors keep together and, if, with the support of the other nations, they refuse to allow any rift in their ranks, they will be able to do much to counteract the whetting of insatiable appetites. Otherwise the new claimants to world domination will be given a free hand for all sorts of adventures until they break their necks."¹

These deeply significant words of Mr. Molotov still hold good today. Our task is to strengthen, not to weaken, the United Nations, which has all the resources necessary to consolidate peace and prevent fresh aggression. The United Nations should not be a repetition of the late-lamented League of Nations; it should be sufficiently strong and authoritative. The Byelorussian delegation will resolutely oppose any revision of the principle of the unanimity of the five great Powers.

The Byelorussian delegation will oppose no less resolutely Mr. Marshall's proposal to establish an interim standing committee of the General Assembly on questions of peace and security. According to Mr. Marshall's proposal such a committee should be one of the principal organs of the United Nations. The establishment of a committee such as that proposed by the United States Secretary of State would be unconstitutional. Paragraph 1 of Article 7 of the United Nations Charter provides that:

"There are established as the principal organs of the United Nations: a General Assembly, a Security Council, an Economic and Social Council, a Trusteeship Council, an International Court of Justice, and a Secretariat."

There is not even a hint there of the possibility of setting up an interim committee or any other similar kind of committee with such wide powers as Mr. Marshall proposes. Accordingly, Mr. Marshall's proposal really amounts to a demand for revision of the United Nations Charter; but we cannot embark on a course which would be so extremely dangerous to the existence of our Organization.

The proposal to set up an interim committee on questions of peace and security is in reality an expression of the aims of certain circles which are anxious to limit the powers of the Security Council and nullify the part it plays; when according to Article 24 of the United Nations Charter the Security Council bears "primary responsibility for the maintenance of international peace and security". The opponents of friendly co-operation between States and nations evidently want to set over the Security Council — where the principle of great Power unanimity in settling important peace problems operates — some other kind of

lesquelles le maintien du principe de l'unanimité des grandes Puissances constitue déjà une entrave gênante . .

"Si les grandes Puissances qui ont été à la pointe du combat contre les agresseurs fascistes restent unies, et si, avec l'appui des autres peuples, elles préviennent toute scission dans leurs rangs, elles pourront lutter efficacement contre le déchaînement d'appétits insatiables. Dans le cas contraire, les nouveaux prétendants à la domination mondiale auront les mains libres pour toutes sortes d'aventures jusqu'au jour où ils se casseront le cou¹."

Ces paroles profondes de M. Molotov conservent toute leur valeur aujourd'hui. Notre devoir est de renforcer, et non d'ébranler l'Organisation des Nations Unies, qui dispose de tout ce qu'il faut pour consolider la paix et empêcher une nouvelle agression. Il ne faut pas que l'Organisation des Nations Unies soit une simple réplique de la Société des Nations, de triste mémoire; il faut au contraire qu'elle soit assez forte et qu'elle jouisse d'une autorité suffisante. La délégation biélorusse s'opposera énergiquement à la révision du principe de l'unanimité des cinq grandes Puissances.

La délégation biélorusse s'opposera avec la même énergie à la proposition de M. Marshall, qui est de créer une commission intérimaire permanente de l'Assemblée générale pour étudier les questions intéressant la paix et la sécurité. Selon la proposition de M. Marshall, cette commission serait un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies. La création d'une commission, telle que celle proposée par le Secrétaire d'Etat américain, serait contraire à la Charte. Le paragraphe 1 de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies prévoit que:

"Il est créé comme organes principaux de l'Organisation des Nations Unies: une Assemblée générale, un Conseil de sécurité, un Conseil économique et social, un Conseil de tutelle, une Cour internationale de Justice et un Secrétariat."

Il n'y a pas là la moindre allusion à la création éventuelle d'une commission intérimaire ou autre, dotée de pouvoirs aussi étendus que M. Marshall les prévoit dans sa proposition. Par conséquent, la proposition de M. Marshall se réduit, au fond, à réclamer la révision de la Charte des Nations Unies; mais nous ne pouvons nous engager dans cette voie extrêmement dangereuse pour l'existence de notre Organisation.

La proposition tendant à créer une commission intérimaire pour les questions intéressant la paix et la sécurité exprime au fond les désirs de certains milieux qui cherchent à restreindre les pouvoirs du Conseil de sécurité et à réduire son rôle à néant, alors que cet organe, conformément à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies assume "la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales". Ceux qui s'opposent à la collaboration amicale des Gouvernements et des nations veulent de toute évidence placer au-dessus du Conseil de sécurité — où le principe de l'unanimité des grandes Puissances est

¹ See Official Records of the second part of the first session of the General Assembly, Plenary Meetings, page 838 ff.

¹ Voir les Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, séances plénières, page 838 et suivantes.

body to deal with questions of peace and security; a body in which the principle of adopting common decisions would not apply; which could be converted into a body with contending *blocs* of States, in which the will of some States would be imposed on others.

It is not difficult to realize that such action would be gravely detrimental to our Organization and would jeopardize international peace and security.

At the first session of the General Assembly the following highly important resolutions were carried: the resolution of 24 January 1946 on the "establishment of a Commission to deal with the problems raised by the discovery of atomic energy";¹ and the resolution of 14 December 1946 on the "principles governing the general regulation and reduction of armaments".²

Naturally the question arises: what has been done during the intervening period to carry out these resolutions? We know that the Atomic Energy Commission and the Security Council have discussed at great length the plans put forward by the United States and the Soviet Union, but have unfortunately failed to reach a satisfactory decision. The solution of this very important problem has again been postponed. That fact undoubtedly merits the attention of the representatives in the General Assembly. The peoples of the whole world patiently wait for us to solve this problem.

The heads of the corporations, trusts and syndicates of certain Powers are doing all they can to wreck the work of the Atomic Energy Commission. Certain prominent figures in the United States are openly opposing any kind of control over atomic energy. For instance, Mr. Martin, Governor of the State of Pennsylvania, declared that, "We must go ahead with the atomic bomb in one hand and the Cross in the other". Such statements are not calculated to facilitate a speedy solution of so difficult a problem.

An attentive study of the United States plan clearly shows that its authors made considerable efforts to ensure that, if the plan were adopted, the United States would be guaranteed the decisive rôle in producing and exploiting atomic energy. The failure to achieve any perceptible progress was due to the attitude taken by the United States representative in the Security Council. The United States proposals did not provide for the signing of an international convention prohibiting the atomic weapon. Moreover, the United States representative on the Security Council categorically declared that he could not agree to the conclusion of such a convention until the United States proposal was adopted in full. We know, however, that this proposal entirely satisfies the interests of the

appliqué dans les décisions essentielles portant sur les questions de la paix — un autre organe chargé des questions intéressant la paix et la sécurité, mais au sein duquel on n'appliquerait pas le principe des décisions prises de concert, un organe qu'un bloc de pays pourrait transformer en un instrument contre les autres pays ou en un outil pour imposer sa volonté aux autres Etats.

Il n'est pas difficile de se rendre compte qu'une telle action porterait un coup sérieux à notre Organisation et compromettrait la paix et la sécurité internationales.

L'Assemblée générale a adopté, au cours de sa première session, des résolutions extrêmement importantes, à savoir la résolution du 24 janvier 1946 sur "la création d'une Commission de contrôle de l'énergie atomique" et la résolution du 14 décembre 1946 sur "les principes régissant la réglementation et la réduction générale des armements".

Il est naturel de se demander ce qui a été fait, au cours de la période écoulée, pour mettre en œuvre ces résolutions. Nous savons que la Commission de l'énergie atomique et le Conseil de sécurité ont longuement discuté des projets soumis par les Etats-Unis et l'Union soviétique, mais que, malheureusement, ils n'ont pas abouti à un résultat satisfaisant. Ainsi donc, la solution de cette question extrêmement importante a de nouveau été ajournée. Cela mérite, sans aucun doute, d'attirer l'attention des représentants à l'Assemblée générale. Les peuples du monde entier attendent de nous avec patience une solution de ce problème.

Dans certains pays, les dirigeants des cartels, des trusts et des consortiums font tout leur possible pour saboter les travaux de la Commission de l'énergie atomique. Certains hommes politiques importants des Etats-Unis s'élèvent ouvertement contre tout contrôle de l'énergie atomique. Ainsi, M. Martin, Gouverneur de l'Etat de Pennsylvanie, a déclaré que "nous devons aller de l'avant, la bombe atomique dans une main, et la croix dans l'autre". De telles déclarations sont loin de contribuer à une solution rapide de ce problème si difficile.

En examinant de près le projet américain, on peut se rendre compte que ses auteurs n'ont pas épargné leurs efforts pour s'assurer que, au cas où ce plan serait adopté, les Etats-Unis seraient certains de jouer un rôle décisif dans la production et l'utilisation de l'énergie atomique. Si aucun progrès appréciable n'a été réalisé, cela s'explique par l'attitude adoptée au Conseil de sécurité par le représentant des Etats-Unis. Les propositions américaines ne prévoient pas de convention internationale interdisant l'arme atomique. Bien plus, le représentant des Etats-Unis au Conseil de sécurité a déclaré sans ambages qu'il ne pourrait consentir à la conclusion d'une telle convention tant qu'on n'adopterait pas les propositions américaines dans leur ensemble. Or, nous le savons, ces

¹ See Resolutions adopted by the General Assembly during the first part of its first session, resolution 1 (I), page 9.

² See Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session, resolution 41 (I), pages 66-67.

¹ Voir les Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la première partie de sa première session, résolution 1 (I), page 9.

² Voir les Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la seconde partie de sa première session, résolution 41 (I), pages 66 à 67.

United States as regards the manufacture of atomic armaments.

Certain circles are attempting to present the matter in such a light as to blame the delay in implementing the General Assembly resolution on the Soviet Union, which is opposed to the adoption of the United States proposal.

The Soviet Union's plan has been repeatedly explained very fully and clearly. I shall only point out that the Soviet proposals call for outlawing the atomic bomb. According to these proposals, the production and utilization of atomic energy for military purposes should be prohibited, and the atomic weapon and all other types of weapons of mass destruction should be barred from national armaments. The discovery of atomic energy should be used to improve the standards of living of the peoples of the whole world, to raise their level of prosperity and to further the progress of human culture. There must be strict international control over atomic energy.

This plan fully accords with the principles of the United Nations and the fundamental interests of the peoples of all countries, who demand an immediate solution of so vitally important a problem as the organization of control over atomic energy. There is no doubt that the atomic bomb now plays a great part in the political calculations of the individual leaders responsible for the policies of certain Powers.

I must say quite frankly that those who reckon that any one country can long retain a monopoly of the atomic bomb are badly mistaken. Mr. Molotov, at the last session of the General Assembly, said: "Science and scientists cannot be shut up in a box and kept under lock and key,"¹ and he added: "It should not be forgotten that atomic bombs used by one side may be opposed by atomic bombs and something else from the other side, and then the final collapse of all the present-day calculations of certain conceited but short-sighted people will become only too obvious".²

We should give serious thought to this highly authoritative statement. The solution of this supremely important problem would undoubtedly facilitate agreement on other questions connected with the use of atomic energy. Consequently, the Byelorussian delegation hopes that a positive solution of this problem will be found by the Security Council at a very early date.

Nor is the resolution of 14 December 1946 on the "Principles governing the general regulation and reduction of armaments" being implemented satisfactorily. The resolution says that the General Assembly recognizes the necessity of a rapid general regulation and reduction of armaments and armed forces, and recommends that the Security

propositions répondent entièrement aux intérêts des Etats-Unis dans le domaine de la production des armes atomiques.

Certains milieux s'efforcent de nous présenter la question de façon à faire croire que le retard dans la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale serait imputable à l'Union soviétique, qui s'oppose à l'adoption de la proposition des Etats-Unis.

Le projet de l'Union soviétique a été exposé à plusieurs reprises d'une manière absolument claire et complète. Je me bornerai à indiquer que les propositions soviétiques exigent que la bombe atomique soit mise hors la loi. Conformément à ces propositions, il faudrait interdire la production et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires et exclure des armements nationaux les armes atomiques ainsi que toutes les autres armes pouvant servir à la destruction massive; il faudrait utiliser la découverte de l'énergie atomique pour améliorer le niveau de vie des peuples du monde entier, pour accroître leur bien-être et pour favoriser le progrès de la civilisation. Il est nécessaire d'instituer un contrôle international sévère de l'énergie atomique.

Ce plan est entièrement conforme aux principes de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux intérêts fondamentaux des peuples de tous les pays, qui exigent la solution immédiate d'une question aussi vitale que celle de l'organisation du contrôle de l'énergie atomique. Il n'y a pas de doute, qu'à l'heure actuelle la bombe atomique tient une place très importante, tant dans les calculs politiques de divers dirigeants que dans la politique elle-même de certaines Puissances.

Il faut déclarer ouvertement que ceux qui estiment que la bombe atomique restera pendant longtemps le monopole d'un seul pays, se trompent lourdement. M. Molotov a déclaré au cours de la dernière session de l'Assemblée générale que "l'on ne peut enfermer la science ni mettre les savants sous les verrous". Il a ajouté: "il ne faut pas oublier qu'aux bombes atomiques, l'adversaire pourrait opposer, lui aussi, des bombes atomiques et peut-être d'autres engins encore, ce qui marquerait la faillite définitive de toutes les machinations actuelles de certains individus, satisfaits d'eux-mêmes mais bornés".

Il faudrait prendre très au sérieux cet avis hautement autorisé. La solution de ce problème très urgent nous aiderait sans aucun doute à réaliser un accord sur d'autres questions liées à l'utilisation de l'énergie atomique. C'est pourquoi la délégation biélorusse espère que le Conseil de sécurité résoudra ce problème d'une façon satisfaisante et dans le plus bref délai possible.

Il faut dire également que l'on a réalisé peu de progrès dans la mise en œuvre de la résolution du 14 décembre 1946 sur "les principes régissant la réglementation et la réduction générale des armements". Aux termes de cette résolution, l'Assemblée générale reconnaît la nécessité de faire procéder au plus tôt à la réglementation et à la ré-

¹ See *Official Records of the second part of the first session of the General Assembly, Plenary Meetings*, page 842.

² *Ibid.*, pages 842-843.

¹ Voir les *Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée, séances plénières, générale*, page 842.

² *Ibid.*, pages 842-843.

Council give prompt consideration to formulating the practical measures, according to their priority, which are essential to achieve this end. Unfortunately, the Security Council has not obtained substantial results on this question either.

The peoples of the world have just endured the most bloody and destructive war in history, a war that was begun by Hitler and Mussolini. Mankind is tired of war and wants a durable and stable peace. The common people of all countries are concerned because, under the screen of resolutions for peace and hypocritical pledges of peace, secret preparations are being made for a new war and armaments are being increased in certain countries. We still remember the examples of Hitlerite Germany, fascist Italy and militarist Japan.

We may well ask why the Anglo-American Joint Staffs are being maintained now that the war is over and yesterday's pretenders to world hegemony have been defeated, and now that the Allies have every possibility of keeping these countries disarmed for a sufficiently long period. What is the necessity for the standardization of armaments as is now being practised? Who needs a treaty for the defence of the Latin-American countries? Who intends to attack them? These are the questions which are being asked by the common people. The Security Council must answer them not only in words but in deeds. History tells us that the former League of Nations smothered the problem of disarmament in futile and endless negotiations. We must bear these lessons of history in mind. No one denies that the solution of the problem of a general reduction of armaments will require much time and that we shall have to overcome great difficulties.

The Second World War is becoming more and more a memory, but the lessons of that war should convince us that effective steps must be taken now to prevent a new war.

The last war has left many problems unsolved, among them problems of basic significance for the further development of Europe and the whole world. Whatever difficulties may arise in finding a favourable solution for these problems, there is not one of them which could not be satisfactorily solved if the great and small Powers followed a joint and agreed policy. Conversely, not a single important international problem of our time can be solved with any measure of success by pursuing a policy of unilateral action, *faits accomplis* or other methods of an aggressive diplomacy which takes no account of the lawful interests of other countries.

Only by the friendly co-operation of nations, based on their equality, on full respect for their freedom and independence, on consideration for their legitimate and vital interests, can a stable

duction générales des armements et des forces armées et recommande au Conseil de sécurité de décider sans retard, selon leur ordre d'urgence, des mesures pratiques nécessaires pour atteindre ce but. Malheureusement, sur cette question non plus, le Conseil n'a pas abouti à des résultats substantiels.

Les peuples du monde viennent de subir la guerre la plus destructrice et la plus sanglante de l'histoire, déclenchée par Hitler et Mussolini. L'humanité est lasse de la guerre; elle désire une paix stable et durable. Dans tous les pays, les hommes s'inquiètent de voir que, sous le couvert de résolutions pacifiques et de déclarations hypocrites en faveur de la paix, certains États préparent secrètement la guerre et augmentent leurs armements. Nous avons tous présent à l'esprit l'exemple de l'Allemagne hitlérienne, de l'Italie fasciste et du Japon militariste.

Il est permis de se demander pourquoi il est indispensable de maintenir encore l'Etat-major commun anglo-américain, alors que la guerre est terminée, que les pays qui, hier, aspiraient à la domination mondiale ont été battus et que les Alliés ont la possibilité pleine et entière d'assurer le désarmement de ces pays pour une période suffisamment longue? Pourquoi est-il indispensable d'unifier les armements comme, en pratique, on le fait actuellement? Qui peut avoir besoin d'un traité pour la défense des pays de l'Amérique latine? Qui a l'intention de les attaquer? Voici les questions que se posent les masses populaires. Le Conseil de sécurité doit y répondre non seulement par des paroles, mais aussi par des mesures d'ordre pratique. L'histoire nous enseigne que la Société des Nations avait noyé le problème du désarmement sous un flot de discussions creuses et interminables. Nous devons tenir compte de ces leçons. Personne ne nie que, pour mettre au point la réduction générale des armements, il nous faudra y consacrer beaucoup de temps et surmonter de grands obstacles.

La deuxième guerre mondiale est en train de s'estomper dans le passé, mais les leçons de cette guerre doivent nous convaincre qu'il faut dès maintenant prendre des mesures efficaces afin d'empêcher une nouvelle conflagration.

Nombre de problèmes sont restés en suspens après la deuxième guerre mondiale. Certains d'entre eux sont d'une importance vitale pour le développement ultérieur de l'Europe et du monde entier. Quelles que soient les difficultés qui puissent s'opposer à une solution satisfaisante de ces problèmes, on pourrait les résoudre tous d'une façon satisfaisante si les États, grands et petits, poursuivaient une politique commune et concertée. Par contre, il n'y a pas moyen, aujourd'hui, de résoudre un seul problème international, tant soit peu important, si l'on a recours à une politique faite d'actes unilatéraux, de faits accomplis et des autres méthodes de la diplomatie agressive qui ne veut pas tenir compte des intérêts légitimes des autres pays.

Seule, la collaboration amicale des nations, fondée sur leur égalité, sur le respect absolu de leur liberté, de leur indépendance et de leurs intérêts légitimes et vitaux, peut garantir une paix dura-

peace be ensured. At the present time the sources of our difficulties, alarm and anxiety are the results of the machinations of warmongers, their friends and abettors. The peoples who have endured the indescribable horrors of war long, as never before, for peace. Only a durable and stable democratic peace will afford mankind an opportunity of healing the wounds of war speedily, and raising the material and cultural level of the common people.

A general reduction of armaments will serve the cause of peace and international security and, by strengthening confidence between great and small nations, will reduce military budgets and thus relieve the tax burdens of the population. For a just and prompt solution of this most important problem we must show our eagerness to co-operate with one another in the interest of international peace; we must unite our efforts; we cannot do this by pitting one country against the other, by creating blocs directed against peace-loving States and by pursuing a policy designed to place some countries under the domination of a stronger Power.

The Byelorussian delegation is convinced that, if the Members of the United Nations sincerely wish it, these difficulties can be overcome and international peace and security attained.

The United Nations is once again faced with the Spanish problem. This question has been frequently discussed in international organizations. Two years after the military defeat of fascism by democratic forces we have still to cope with the unsolved problem of liquidating the fascist regime and setting up a democratic order in Spain. The victory of democratic forces over fascism is not yet a victory for the Spanish people.

The freedom-loving Spanish people bore the first blow of the Nazi war machine. Hitler's army and Mussolini's troops, taking advantage of the policy of "non-intervention", forcibly set up a fascist regime under Franco. For eleven years now Spain has been under fascist occupation and the Spanish people have been heroically struggling against the Franco regime. The existence of Franco Spain is a serious threat to international peace and security and a factor which strengthens and encourages reactionary forces in other countries.

The common people and the ex-servicemen of the allied armies who sincerely believed that victory over fascist Germany would also mean the speedy emancipation of the Spanish people from the yoke of their fascist oppressors, may well ask: how can continuance of the fascist regime in Spain be explained? Why has the war criminal Franco not been punished for the crimes he has committed? Why is he still in power? The same indignant

ble. S'il existe à l'heure actuelle des difficultés, des alarmes et des inquiétudes, elles sont la conséquence des menées de ceux qui incitent à la guerre, de leurs amis et de leurs partisans. Jamais encore les peuples, qui ont souffert les misères incalculables de la guerre, n'ont aspiré à la paix avec autant d'ardeur qu'aujourd'hui. Seule, une paix durable et solide, fondée sur les principes démocratiques, permettra à l'humanité de réparer rapidement les destructions causées par la guerre et d'améliorer le niveau de vie matériel et culturel des masses populaires.

La réduction générale des armements servira la cause de la paix et de la sécurité internationales. En renforçant la confiance entre les nations, grandes et petites, elle permettra de réduire les budgets militaires, ce qui allégera les charges fiscales qui pèsent sur les populations. Pour donner à ce problème extrêmement important une solution rapide et équitable, il faut que nous manifestions le désir de collaborer les uns avec les autres dans l'intérêt de la paix internationale, il faut que nous unissions nos efforts, ce à quoi on ne saurait aboutir en opposant les pays les uns aux autres, en créant des blocs dirigés contre d'autres Etats pacifiques, et en se livrant à une politique qui tend à soumettre certains pays à l'influence d'un Etat plus puissant.

La délégation biélorusse est convaincue que si les Membres de l'Organisation des Nations Unies le désirent sincèrement, on pourra surmonter ces difficultés et assurer la paix et la sécurité internationales.

Le problème espagnol se pose de nouveau devant l'Organisation des Nations Unies. Cette question a déjà été discutée plusieurs fois au sein d'organisations internationales. Deux ans après l'écrasement militaire du fascisme par les forces de la démocratie, nous avons encore devant nous le problème non résolu de la liquidation du régime fasciste en Espagne, et de l'établissement d'un régime démocratique dans ce pays. La victoire remportée par les forces démocratiques sur le fascisme n'est pas encore devenue une victoire pour le peuple espagnol.

Le peuple espagnol épris de liberté a été le premier à subir les coups de la machine militaire nazie. L'armée hitlérienne et les troupes de Mussolini, profitant de la politique de "non intervention", ont imposé par la force le régime fasciste de Franco. Voici onze ans que l'Espagne subit l'occupation fasciste et que le peuple espagnol mène une lutte héroïque contre le régime de Franco. L'existence de l'Espagne franquiste présente une grave menace contre la paix et la sécurité internationales, et constitue un appui et un encouragement pour les forces de la réaction dans les autres pays.

Les masses populaires et les anciens combattants de toutes les armées alliées, qui croyaient sincèrement que la victoire remportée sur l'Allemagne fasciste libérerait rapidement le peuple espagnol de ses oppresseurs fascistes, ont le droit de poser les questions suivantes: comment expliquer que le régime fasciste continue d'exister en Espagne? Pourquoi le criminel de guerre Franco n'a-t-il pas été puni pour ses crimes? Pourquoi

question is put by the Byelorussian people, whose territory was despoiled by Franco's troops.

We must answer these questions and settle this problem more rapidly. At the last session of the General Assembly we agreed that the Franco regime is a fascist regime; that the Franco regime was forcibly imposed upon the Spanish people by Hitler and Mussolini; that Franco Spain took a direct part in the world war on the side of the Axis Powers. Surely, then, effective measures should be taken. Despite all logic and justice, however, regardless of the principles proclaimed by the United Nations, the Franco regime still exists. It is supported by the sinister forces of reaction. This is a very serious reproach that might be directed to us whose duty it is to implement the great principles of the United Nations Charter.

Time has shown that the moral pressure exerted against the Franco regime has not yielded substantial results. Not only is the Franco Government still in power; it is strengthening its economic and commercial relations with some Members of the United Nations.

The General Assembly resolution indicated the possibility that the action taken might prove inadequate and might not lead to the establishment by democratic methods of a new regime in Spain. The General Assembly recommended that "if within a reasonable time, there is not established a Government which derives its authority from the consent of the governed, committed to respect freedom of speech, religion and assembly and to prompt holding of an election in which the Spanish people, free from force and intimidation and regardless of party, may express their will, the Security Council consider the adequate measures to be taken in order to remedy the situation".¹

There can be no doubt that the time has come to implement this recommendation and to take the necessary measures. These measures must be taken by the General Assembly at its present session.

As early as the first session of the Assembly, the Byelorussian delegation recommended that each Member of the United Nations should sever not only diplomatic but also economic relations with Franco Spain, and suspend all rail, sea, air, postal, telegraphic and wireless communications. The Government of the Byelorussian Soviet Socialist Republic still considers that the severance of diplomatic and economic relations with Franco Spain is an essential measure for remedying the existing situation. During the intervening period, we have become convinced that the efforts of the democratic countries of the world to establish democracy in Spain are energetically opposed by reactionary forces in certain countries. These forces are disrupting the common democratic anti-fascist front by organizing and strengthening their eco-

reste-t-il au pouvoir? Ce sont là des questions que pose également avec indignation le peuple biélorusse qui a souffert des excès que les troupes de Franco ont commis sur son territoire.

Nous devons répondre à ces questions et résoudre ce problème au plus vite. Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons établi que le régime de Franco était un régime fasciste. Hitler et Mussolini l'ont imposé par la force au peuple espagnol. L'Espagne franquiste a ouvertement participé à la guerre mondiale aux côtés des pays de l'Axe. Il semblerait donc que nous devrions prendre des mesures efficaces. Mais en dépit de la logique et de la justice, en dépit des principes énoncés par l'Organisation des Nations Unies, le régime de Franco continue à exister. Il est soutenu par les forces sinistres de la réaction. C'est là un très grave reproche qu'on peut nous faire, à nous qui avons le devoir d'appliquer les grands principes de la Charte des Nations Unies.

L'expérience a montré que la pression morale exercée contre Franco n'a pas donné de résultats appréciables. Non seulement le Gouvernement de Franco reste au pouvoir, mais encore il renforce ses relations économiques et commerciales avec certains Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Dans sa résolution, L'Assemblée générale a prévu que les mesures adoptées pourraient se révéler insuffisantes et ne pas aboutir à l'établissement, par des moyens démocratiques, d'un nouveau régime en Espagne. L'Assemblée générale a recommandé que, "si, dans un délai raisonnable, il n'est pas établi un gouvernement tenant son autorité du consentement des citoyens, qui s'engage à respecter la liberté de parole, de culte et de réunion, et à organiser sans délai des élections par lesquelles le peuple espagnol, libéré de toute contrainte ou intimidation, et sans considération de partis, puisse exprimer sa volonté le Conseil de sécurité étudie les mesures adéquates à prendre pour remédier à cette situation".¹

Il ne fait aucun doute que l'heure est venue de mettre en œuvre cette recommandation, et de prendre les mesures qui s'imposent. L'Assemblée générale doit adopter ces mesures au cours de sa présente session.

La délégation de Biélorussie a recommandé dès la première session de l'Assemblée que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies rompent non seulement leurs relations diplomatiques, mais aussi leurs relations économiques avec l'Espagne franquiste, et que, notamment, ils suspendent leurs communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques et radio-télégraphiques avec ce pays. Le Gouvernement de la République socialiste soviétique de Biélorussie estime toujours que la rupture des relations diplomatiques et économiques avec l'Espagne franquiste est une mesure nécessaire pour remédier à la situation actuelle. Au cours de la période écoulée, nous avons pu nous convaincre que les efforts déployés par les nations démocratiques du monde en vue d'établir la démocratie en Espagne se heur-

¹ See Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session, resolution 39 (I), page 64.

¹ Voir les Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la seconde partie de sa première session, résolution 39 (I), page 64.

conomic relations with fascist Spain, thus giving economic and political support to the Franco regime. Certain countries are trying to exploit the Spanish situation in order to grab economic positions in Spain and subjugate the country economically.

The Byelorussian delegation hopes that the General Assembly will find a just solution of this important problem and that effective steps will be taken to liquidate the Franco regime in Spain. Peace and security and the sufferings of the Spanish people will brook no further delay.

The next question upon which I should like to comment is the measures taken by the Security Council with regard to Indonesia.

The Government of the Indonesian Republic appealed to the Security Council to protect the interests of the Indonesian people who had suffered an unprovoked armed attack by the Netherlands. The Security Council discussed the appeal of the Indonesian Republic and took an appropriate decision.

On 7 August 1947, the Government of the Indonesian Republic again approached the Security Council with a request to set up an arbitration commission in implementation of the Security Council's decision, empowered to settle the questions outstanding between the Netherlands and the Indonesian Republic.

So far the Security Council has not responded to the request of the Indonesian Republic as energetically as the situation in Indonesia, created as a result of the war between the Netherlands and the Indonesian Republic, would have warranted. According to information from Indonesia, the Security Council's decision imposing a cease-fire order is not being properly complied with; the Dutch troops are still carrying on military operations which are called "police measures", and the Netherlands is thereby contravening the Security Council's decision.

The Soviet Union representative raised the question of the need to withdraw the troops of both sides to the positions which they occupied before military operations began; but the Security Council unfortunately did not accept this proposal. The people of Indonesia are heroically struggling for their freedom and independence. The Byelorussian delegation considers that the Security Council should take resolute measures to stop the armed attack by the Netherlands Government against the Indonesian people.

Actuated by a feeling of justice, the Byelorussian delegation feels it must draw the attention of this Assembly to the question of the extradition and punishment of war criminals.

The horrors and crimes perpetrated by the fascist beasts in the occupied countries are well known. In trying to carry out their insane plan for world hegemony, the fascists devised and in-

tent dans certains pays à l'opposition énergique des forces réactionnaires. Ces forces brisent le front commun antifasciste des démocraties en établissant et en renforçant des relations économiques avec l'Espagne fasciste et en accordant ainsi un appui économique et politique au régime de Franco. Certains pays s'efforcent d'exploiter la situation espagnole pour s'emparer au plus vite de positions économiques en Espagne et pour subjuguer économiquement ce pays.

La délégation biélorusse espère que l'Assemblée générale réglera ce problème important d'une façon équitable et qu'elle prendra des mesures efficaces pour supprimer le régime franquiste en Espagne. La cause de la paix et de la sécurité et les souffrances du peuple espagnol exigent que nous mettions fin à toute tergiversation.

Je voudrais parler également des mesures prises par le Conseil de sécurité concernant la question indonésienne.

Le Gouvernement de la République d'Indonésie s'est adressé au Conseil de sécurité pour lui demander de protéger les intérêts du peuple indonésien, victime d'une agression non provoquée commise par les Pays-Bas. Le Conseil de sécurité a examiné la demande de la République d'Indonésie et a adopté une décision à ce sujet.

Le 7 août 1947, le Gouvernement indonésien s'est adressé à nouveau au Conseil de sécurité en lui demandant de créer une commission d'arbitrage qui, en se conformant aux directives du Conseil, contribuerait au règlement des questions litigieuses existant entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie.

Jusqu'à présent, le Conseil de sécurité n'a pas réagi à la demande de la République d'Indonésie avec toute l'énergie qu'exige la situation qui s'est créée en Indonésie par suite de la guerre entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie. Les informations qui nous parviennent d'Indonésie indiquent que la recommandation du Conseil de sécurité sur la cessation des hostilités n'a pas été appliquée d'une manière entièrement satisfaisante: les troupes néerlandaises continuent leurs opérations militaires, qualifiées de "mesures de police". Par là même, les Pays-Bas agissent en violation de la recommandation du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Union soviétique a posé la question de la nécessité pour les troupes des deux parties en conflit de se retirer sur les positions qu'elles occupaient avant le début des hostilités, mais le Conseil de sécurité n'a malheureusement pas accepté cette proposition. Le peuple d'Indonésie mène une lutte héroïque pour sa liberté et son indépendance. La délégation biélorusse estime que le Conseil de sécurité doit prendre des mesures énergiques pour mettre fin à la lutte armée du Gouvernement néerlandais contre le peuple d'Indonésie.

Fidèle aux principes de la justice, la délégation de Biélorussie croit devoir attirer l'attention de cette Assemblée sur la question de l'extradition et du châtiement des criminels de guerre.

Tout le monde connaît les atrocités et les crimes que les monstres fascistes ont commis dans les pays occupés. Cherchant à réaliser leurs projets insensés de domination mondiale, les fascistes ont mis

roduced a ghastly technique for depopulating the world by means of death camps, gas chambers, crematoria, etc. As the Nurnberg trials have shown, they shot, hanged, gassed and burned fifteen million peaceful and innocent people: old people, women and children. They killed ten millions on the field of battle. Seven millions were driven into slavery, deprived of their country, their homes and human dignity, and of these, hundreds of thousands were made to perish in German labour camps.

In a series of joint declarations the United Nations gave the solemn assurance that the persons responsible for these crimes would not escape condign punishment. On 13 February 1946, the General Assembly adopted a resolution proposed by the Byelorussian delegation on the extradition and punishment of war criminals, which recommended that Members of the United Nations "... forthwith take all the necessary measures to cause the arrest of those war criminals who have been responsible for or have taken a consenting part in the above crimes, and to cause them to be sent back to the countries in which their abominable deeds were done, in order that they may be judged and punished according to the laws of those countries."¹

The declaration of the allied Governments and the foregoing resolution of the General Assembly confirming the principles of justice and international law were greeted with the deepest satisfaction by the leaders of mankind and all honest people. Their disappointment is all the greater when they see that the United Nations is not fulfilling its solemn undertaking to punish war criminals. The overwhelming majority of persons who have committed abominable crimes against peace and humanity remain unpunished. Several of these criminals, in an effort to escape justice, have left Germany and are hiding in other countries, including even States which are Members of the United Nations; others — under the guise of refugees and displaced persons — are concealed in refugee camps; still others are circulating freely in the Western occupied zones of Germany and Austria, setting up all manner of organizations which are undermining the United Nations and hatching new plots against mankind.

The idea of justice must triumph; war criminals must be tried and sternly punished. The punishment of war criminals will be a terrible warning to all those who might think of kindling a new world war.

For these reasons the delegation of the Byelorussian Soviet Socialist Republics considers it essential that the second session of the General Assembly should adopt such recommendations as will ensure the implementation of the General As-

¹ See Resolutions adopted by the General Assembly during the first part of its first session, resolution I (I), page 9 ff.

au point et appliqué une effroyable technique d'extermination au moyen de camps de la mort, de chambres à gaz, de fours crématoires, etc. Ainsi qu'il a été prouvé au procès de Nuremberg, ils ont fusillé, pendu, asphyxié dans les chambres à gaz et brûlé quinze millions d'êtres innocents et pacifiques: vieillards, femmes et enfants. Ils ont tué sur les champs de batailles dix millions d'hommes. Ils ont réduit en esclavage sept millions d'êtres humains, arrachés à leur patrie, à leurs foyers et privés de leur dignité humaine; on a fait périr des centaines de milliers d'entre eux dans les bagnes allemands.

Dans une série de déclarations communes, les Nations Unies ont pris l'engagement solennel de ne pas laisser ceux qui s'étaient rendus coupables de ces atrocités éviter un châtement mérité. Le 13 février 1946, l'Assemblée générale a adopté, sur l'initiative de la délégation biélorusse, une résolution sur l'extradition et le châtement des criminels de guerre, recommandant aux Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre "... immédiatement toutes les mesures nécessaires pour que ces criminels de guerre, qui sont responsables de ces crimes ou y ont pris une part active, soient arrêtés et ramenés dans les pays où ont été perpétrés leurs forfaits, afin d'être jugés et punis conformément aux lois de ces pays".

Toute l'humanité civilisée, toutes les honnêtes gens ont accueilli avec une profonde satisfaction la déclaration des Etats alliés et la résolution ci-dessus mentionnée de l'Assemblée générale réaffirmant les principes de la justice et de la loi internationales. Leur déception est d'autant plus grande de voir que l'Organisation des Nations Unies ne remplit pas l'engagement solennel qu'elle a pris de châtier les criminels de guerre. L'immense majorité de ceux qui ont commis des crimes atroces contre la paix et l'humanité n'ont pas été punis jusqu'à présent. Certains criminels ont quitté l'Allemagne pour se soustraire à la justice et se sont réfugiés à l'étranger, et même dans des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies; d'autres se sont cachés dans les camps de réfugiés, en se faisant passer pour des réfugiés ou des personnes déplacées; d'autres encore sont en liberté dans les zones d'occupation occidentales de l'Allemagne et de l'Autriche, où ils créent toutes sortes d'organisations qui s'efforcent, par leur activité, de saper l'Organisation des Nations Unies et trament une nouvelle conspiration contre l'humanité tout entière.

Il faut que la justice triomphe. Il faut que les criminels de guerre soient jugés et punis avec sévérité. Le châtement des criminels de guerre sera un terrible avertissement pour tous ceux qui se risqueraient à provoquer une nouvelle conflagration mondiale.

C'est pourquoi la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie estime nécessaire que l'Assemblée générale adopte au cours de sa deuxième session des recommandations qui assureraient la mise en oeuvre de la résolution de

¹ Voir les Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la première partie de sa première session, résolution I (I), page 9.

sembly's resolution of 13 February 1946 on the extradition and punishment of war criminals.

The Byelorussian delegation firmly supports the Soviet Union proposals as set forth by Mr. Vyshinsky, the head of the USSR delegation, in his address to the General Assembly on 18 September. These proposals for action to be taken against war propaganda and warmongering clearly express the sincere yearnings of peoples who have experienced all the horrors of the Second World War, and who long for a stable and durable peace. The Byelorussian delegation feels sure that the General Assembly will carry out its task of establishing peace and security throughout the world.

The PRESIDENT: I call upon the representative of India.

Mrs. PANDIT (India): We meet today in a disturbed and unhappy world. Economic dislocations have caused widespread suffering, and there is apprehension that the world might be plunged into still deeper distress. Looming ominously over the whole situation is the fact that the great Powers, instead of coming closer together, are drifting farther apart. There is tension, suspense and anxiety, and an uneasy awareness that things are perhaps moving towards some new and annihilating disaster for mankind, and that not enough is being done to check this trend and direct our course to a more promising future.

It is against this background that I should like to present India's position. Since we last met, a year ago, a momentous change has taken place in our domestic situation. A comparatively brief phase in our very ancient history — when the fortunes of our people and their political condition were subjected to an alien Power — has been brought to an end.

For India, and indeed for Asia, 15 August 1947 was a fateful day. It saw the triumph of an experiment unique in history, started by that great soul who may well be called the Father of the Indian nation, Mahatma Gandhi.

In the past, I have not hesitated to criticize British policy towards my country. But on this occasion, with equal readiness, I desire to place on record before this great Assembly the warm appreciation of the Indian people for the spirit which moved British statesmen to make a voluntary surrender of authority over India. It cannot be easy for a people to divest itself of an empire, and for the sake of an enduring world peace I would commend this example to those other nations which bear towards their colonies the relationship which existed between the United Kingdom and India until yesterday. In particular, I should like to mention the case of Indonesia, whose cultural ties with

l'Assemblée générale en date du 13 février 1946 relative à l'extradition et au châtimement des criminels de guerre.

La délégation de Biélorussie appuie énergiquement l'ensemble des propositions de l'Union soviétique telles qu'elles ont été exposées par M. Vyshinsky, chef de la délégation de l'URSS, dans la déclaration qu'il a faite le 18 septembre devant l'Assemblée générale. Ces propositions, relatives aux mesures à prendre contre les auteurs de guerre et contre la propagande en faveur d'une nouvelle guerre, expriment le désir sincère des peuples, qui viennent de subir les horreurs de la deuxième guerre mondiale, de maintenir une paix solide et durable. La délégation biélorusse affirme sa conviction que l'Assemblée générale s'acquittera avec succès de sa tâche, qui est d'établir la paix et la sécurité dans le monde entier.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole à la représentante de l'Inde.

Mme PANDIT (Inde) (traduit de l'anglais): Nous nous réunissons aujourd'hui alors que le monde est en proie aux troubles et aux souffrances. La désorganisation des systèmes économiques a engendré et généralisé la misère, et il y a lieu de craindre que l'univers ne soit plongé dans une détresse encore plus profonde. Le fait que les grandes Puissances, au lieu de se rapprocher, élargissent de plus en plus le fossé qui les sépare les unes des autres, jette une ombre inquiétante sur la situation mondiale. Les peuples sont tendus, hâletants et anxieux; ils ont l'impression pénible que l'on va peut-être au-devant d'un nouveau désastre qui anéantirait le genre humain, et que l'on ne fait pas assez pour enrayer cette tendance et pour conduire l'humanité vers un avenir plus prometteur.

C'est sur cette toile de fond que je désire broser le tableau de la situation présente de l'Inde. Depuis notre dernière réunion, il y a un an, un changement mémorable s'est produit dans notre vie nationale. Une phase relativement brève de notre très ancienne histoire — phase qui a vu une Puissance étrangère régir les destinées et la condition politique de notre peuple — a pris fin.

Le 15 août 1947 est un jour historique pour l'Inde et, en vérité, pour l'Asie tout entière. Il a marqué le triomphe d'une tentative unique dans l'histoire, tentative à l'origine de laquelle on trouve cette grande âme, le Mahatma Gandhi, que l'on peut bien appeler le Père de la nation hindoue.

Dans le passé, je n'ai pas hésité à critiquer la politique britannique envers mon pays. Mais, en cette occasion, je tiens à déclarer tout aussi spontanément, devant cette grande Assemblée, que le peuple hindou apprécie vivement l'esprit qui a incité les hommes d'Etat britanniques à abandonner volontairement les pouvoirs que le Royaume-Uni détenait dans l'Inde. Ce ne peut être aisé pour un peuple de se dépouiller d'un empire, et dans l'intérêt d'une paix mondiale durable, je voudrais citer ce fait en exemple aux nations qui entretiennent avec leurs colonies les mêmes relations que celles qui existaient, jusqu'à hier, entre le Royaume-Uni et l'Inde. J'aimerais, en particu-

India date back many centuries and whose future is of vital importance to the peace and security of Asia. Indonesia has been fighting valiantly to be free and presents a challenge to the United Nations.

I should not, however, be true to myself, nor would I accurately reflect the sentiments of my people, if I were to withhold from this Assembly the sadness that is in our hearts that freedom has come to us only through division which, in its turn, has led to strife — temporary, we hope — in certain parts of our country.

In what is for us, as for the rest of the world, a time of historic transition, we are beset with a multitude of problems. In many respects they are not dissimilar to the problems that face most countries in the world today; but the circumstances in which we have been called upon to solve them have, inevitably, been conditioned by the policies which prevailed during the period of foreign rule in India.

I mention this lest there should be any misunderstanding as to the magnitude and the special complexity of the tasks to which the new-born Government of free India has so energetically set its hand. Comprehensive schemes of reform, reconstruction and development in every field of our national life are either being worked out or, in some instances, are actually in the process of execution.

The endeavour to raise the standard of living and forge new and free institutions for a people would be no easy matter even in a period of assured peace and general prosperity. It is at least no easier in these troubled times, when hunger, uncertainty and fear stalk through our land as through so many other lands. However, I am glad to have the opportunity today of stating from this rostrum that in spite of the adverse conditions, many of which we have inherited, our Government is forging ahead with the full confidence and support of the people.

I would now like to deal briefly with some problems facing us here. At the present time there is a heated controversy over the unanimity rule in the Security Council. The operation of this rule has the effect, in some cases, of producing a stalemate and inhibiting the implementation of the majority will in the Security Council. Such deadlocks are discouraging and disappointing, and we would therefore advise moderation and restraint in the exercise of what is called the veto. The unrestrained use of this power is to be condemned as much as the abuse of any other power. At the same time, the permanent members of the Council have an obligation to strive to the utmost to widen the area of agreement among its members, both permanent and non-permanent.

lier, mentionner le cas de l'Indonésie, dont les liens culturels avec l'Inde remontent à de nombreux siècles, et dont l'avenir présente une importance vitale pour la paix et la sécurité de l'Asie. L'Indonésie a combattu vaillamment pour sa liberté, et sa situation met à l'épreuve l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

Cependant, je ne serais pas sincère envers moi-même et ne me ferais pas l'écho des sentiments de mon peuple si je cachais à cette Assemblée la tristesse qui remplit nos cœurs à la pensée que la liberté ne nous est venue qu'à la suite d'une division qui, à son tour, a engendré des troubles temporaires, nous l'espérons, dans certaines parties de notre pays.

En ce temps qui, pour nous comme pour le reste du monde, constitue une époque de transition historique, nous sommes assiégés par une multitude de problèmes. A de nombreux égards, ces problèmes ne sont pas différents de ceux auxquels la plupart des pays ont à faire face dans le monde actuel; mais les circonstances dans lesquelles nous avons été appelés à les résoudre portent tout naturellement l'empreinte de la politique qui a été suivie au cours de la période où l'Inde a connu une domination étrangère.

Je mentionne ces faits pour que l'on n'ait pas tendance à méconnaître l'ampleur et la complexité particulière des tâches que le Gouvernement nouvellement né de l'Inde libre a prises en main avec tant d'énergie. De vastes programmes de réforme, de reconstruction et de développement dans tous les domaines de notre vie nationale sont soit en cours de préparation, soit, dans certains cas, déjà en cours d'exécution.

Il n'est pas facile, même en temps de prospérité générale et de paix assurée, d'essayer d'élever le niveau de vie d'un peuple et de lui donner de nouvelles institutions libres. Le moins qu'on puisse dire est que cette tâche n'est pas plus aisée à une époque troublée où la faim, l'incertitude et la peur se font sentir dans notre territoire comme dans beaucoup d'autres. Cependant, je suis heureuse d'avoir l'occasion, aujourd'hui, de déclarer à cette tribune qu'en dépit de conditions défavorables, dont beaucoup nous viennent du passé, notre Gouvernement va de l'avant avec la pleine confiance et le plein appui de son peuple.

Je voudrais maintenant parler brièvement de quelques-uns des problèmes que nous avons à résoudre ici. Il existe, à l'heure actuelle, une controverse aiguë sur la règle de l'unanimité au sein du Conseil de sécurité. L'application de cette règle a pour effet, dans certains cas, de neutraliser et de rendre inopérante la volonté de la majorité des membres du Conseil de sécurité. Il est décourageant et décevant de se trouver en présence de situations de ce genre, et nous voudrions donc conseiller qu'on use avec modération et réserve de ce qu'on appelle le veto. L'exercice immodéré de ce droit doit être condamné tout autant que l'abus de tout autre droit. En même temps, les membres permanents du Conseil ont le devoir de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour élargir les possibilités d'accord entre les divers membres, qu'ils soient ou non des membres permanents.

In the last analysis, the success of the Security Council and the peace and welfare of the world depend not upon the enforcement of a majority decision taken by the great Powers, but upon the forbearance, tolerance and wisdom with which they seek to achieve and maintain unity among themselves.

It is sometimes said that this is an issue between the great Powers on the one side and the small and medium Powers on the other. While it is convenient to speak of the permanent members of the Council as "great Powers", the tendency to classify countries as great and small is not useful. For instance, I would not like to assign India to any of these categories. We are all great in some respects, and no doubt small in others, but we all have an equal right to consideration in this Assembly in accordance with the principles laid down in the Charter.

This brings me to a question of grave importance with which we are confronted in this Assembly. What if the Assembly's recommendations, made only after exhaustive and prolonged consideration and debate, are ignored and treated with disrespect by Member States, especially by those to whom a recommendation is specifically directed? I shall have more to say on this subject later, but it is necessary at this point to call your attention to the fact that the South African Government has taken no action to give effect to the principles underlying the resolution we adopted here last year.¹

A denial that discrimination has been practised against Indians in South Africa is not, I submit, a serious or convincing reply to the General Assembly. The correspondence recently published between the Prime Ministers of the two dominions reveals India's anxiety to reach a fair and honourable settlement of this issue. It concerns, if I may say so before this Assembly, not only the relations between two dominions. Unresolved, it may spread misrepresentation and conflict over a much wider sphere, because of its basically racial character. I believe that this is not the only case where a Member State has disregarded the clearly expressed will of this Assembly. It will therefore be necessary for us to consider and determine the means that may be open to us to ensure that the Assembly's decisions on such matters of importance are treated with respect.

The Indian delegation also feels concerned about what appears to us to be an excessive eagerness on the part of some Member States to invoke the domestic jurisdiction clause of the Charter (Article 2, paragraph 7) whenever a certain type of question is raised.

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session, resolution 44 (I)*, page 69.

En dernière analyse, la réussite des efforts du Conseil de sécurité, et en même temps la paix et le bien-être du monde, dépendent non pas de l'application d'une décision prise à la majorité des grandes Puissances, mais de la compréhension, de la tolérance et de la sagesse avec lesquelles ces grandes Puissances essaient d'être et de rester unies.

On dit parfois que c'est là une question qui oppose d'une part les grandes Puissances, et d'autre part les petites ou moyennes Puissances. Bien qu'il soit commode de désigner les membres permanents du Conseil du nom de "grandes Puissances", il n'y a pas d'utilité à vouloir classer les pays en grands et petits. Par exemple, je ne voudrais pas classer l'Inde dans l'une ou l'autre de ces catégories. Nous sommes tous grands sous certains aspects, et, sans aucun doute, petits sous d'autres, mais nous avons tous un droit égal à être écoutés dans cette Assemblée, en vertu des principes énoncés dans la Charte.

Ces remarques me conduisent à une question très grave et importante qui se pose devant cette Assemblée. Qu'arrivera-t-il si les recommandations de l'Assemblée, recommandations que l'Assemblée n'aura formulées seulement qu'après une longue et minutieuse étude, sont méconnues et méprisées par des Etats Membres, plus spécialement par ceux auxquels telle ou telle recommandation s'adresse particulièrement? J'aurai à m'étendre plus tard sur ce point, mais je dois dès maintenant attirer votre attention sur le fait que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine n'a pris aucune mesure pour donner effet aux principes qui ont inspiré l'une des résolutions que nous avons adoptée ici même l'année dernière¹.

Nier que des mesures discriminatoires aient été appliquées à l'encontre des Hindous en Afrique du Sud, ne constitue pas, à mon avis, une réponse sérieuse ou convaincante à l'Assemblée générale. La correspondance échangée entre les Premiers Ministres des deux Dominions, correspondance récemment publiée, témoigne de l'ardeur avec laquelle l'Inde désire parvenir à un règlement équitable et honorable de ce problème. Ce problème, s'il m'est permis de le dire devant cette Assemblée, n'intéresse pas seulement les relations de deux Dominions. En raison de son caractère fondamentalement racial, il risque, s'il n'est pas résolu, d'étendre considérablement le champ du malentendu ou du différend. Je crois que ce n'est pas là le seul cas où un Etat Membre ait méconnu la volonté clairement exprimée de cette Assemblée. Il nous sera donc nécessaire d'examiner et de déterminer les moyens dont nous disposons pour obtenir que les décisions de l'Assemblée sur des questions d'une telle importance soient traitées avec le respect qui leur est dû.

La délégation de l'Inde s'inquiète aussi de ce qui lui semble être un trop vif souci de la part de quelques Etats Membres d'invoquer la disposition de la Charte relative à la compétence nationale (Article 2, paragraphe 7) dès qu'une question d'un certain genre est soulevée.

¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la seconde partie de sa première session, résolution 44 (I)*, page 69.

We have no desire whatever, nor have we the power, to dispute the sovereignty of a Member State, or to attempt to interfere, through the medium of the United Nations or in any other manner, in their internal affairs. We in India know only too well what such interference can mean, and we would resent and resist it as firmly as any other country. It must be recognized, however, that every international question may be regarded as having a national aspect, and we cannot afford to permit a Member State to evade its obligations and thus reduce the value of the Charter.

I have only touched on some of the more important questions that occur to us when we consider the functioning of the United Nations during the past year. I am not wholly satisfied — indeed, none of us, I believe, is wholly satisfied — with the work we have accomplished and the results we have achieved. Millions of humble folk in all countries are alarmed and bewildered, unable to comprehend fully those mighty forces which are driving the great Powers into unfriendly groupings, carrying with them by some sort of magnetic pull numbers of other States as well.

We, in India, for our part, are aware of no compulsion to identify ourselves wholly, or to associate ourselves systematically, with either or any of the different groups. On the contrary, we consider it of paramount importance that the distance between them should be narrowed down. We believe that our conduct should conduce to that end, and that there are standards and principles and ideals that transcend merely national interests, that transcend the exigencies of the kind of power politics that has proved so calamitous in the past.

Accordingly, we shall offer our support to, or withhold it from, the proposals submitted to us, solely in the light of our judgment of the merits of the case in question. We stand for peace, and will devote our resources and energy towards the abolition of all causes which lead to war. To those nations that work with this aim we shall gladly offer our full co-operation. The Indian delegation feels that what is important today is not to set about revising the Charter, or to divert our energies and devise complicated ingenious amendments. The important thing today is that we should all observe faithfully the spirit and the letter of the Charter, its principles and procedures, not only when it is convenient to us, not only when it helps us to pursue aims and policies which may have no connexion with the Charter, but at all times and in relation to all problems and difficulties.

If we are not prepared to implement the Charter in this spirit, I fear that no modification or revision, no addition or abrogation of a phrase here

Nous n'avons cependant ni le désir, ni le pouvoir, de porter atteinte à la souveraineté d'un Etat Membre, ou d'essayer de nous immiscer, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies ou de toute autre manière, dans les affaires intérieures de celui-ci. Nous, les Hindous, nous savons trop bien ce que signifie une immixtion de ce genre; elle nous froisserait et nous y résisterions aussi fermement que tout autre pays. Il convient de reconnaître, cependant, que toute question internationale, peut être considérée comme présentant un aspect national, et nous ne pouvons nous permettre de laisser un Etat Membre se soustraire à ses obligations et faire ainsi perdre de sa valeur à la Charte.

Je n'ai fait qu'effleurer quelques-unes des questions les plus importantes qui se présentent à nous lorsque nous passons en revue le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies au cours de l'année qui vient de s'écouler. Je ne suis pas entièrement satisfaite — en vérité aucun de nous, je crois, ne l'est entièrement — du travail que nous avons accompli et des résultats que nous avons obtenus. Dans tous les pays des millions de petites gens sont alarmés et frappés de stupeur, incapables de comprendre pleinement la nature des forces redoutables qui poussent les grandes Puissances à se grouper en blocs inamicaux et à entraîner avec elles, comme sous l'effet de quelque attraction magnétique, un grand nombre d'autres Etats.

Nous, les Hindous, nous ne nous sentons aucunement contraints à nous identifier entièrement, ou à nous associer systématiquement, avec l'un ou l'autre des différents groupes. Au contraire, nous estimons qu'il est de la plus haute importance que le fossé qui les sépare soit comblé. Nous estimons que ce devrait être là notre ligne de conduite, et qu'il existe des normes, des principes et des idéals qui l'emportent sur les intérêts purement nationaux, qui l'emportent sur les exigences de la "politique de puissance" qui s'est révélée si désastreuse dans le passé.

En conséquence, le seul critère que nous adopterons pour offrir ou refuser notre appui aux propositions qui nous seront soumises, sera celui de la valeur intrinsèque, à nos yeux, de la proposition présentée. Nous sommes pour la paix et nous consacrerons tous nos moyens et toute notre énergie à supprimer toutes les causes qui engendrent la guerre. Aux nations qui travaillent à cette fin, nous apporterons avec joie notre pleine collaboration. La délégation de l'Inde estime que ce qui importe aujourd'hui, ce n'est pas de se mettre à reviser la Charte, de distraire nos énergies et d'élaborer des amendements compliqués et ingénieux. Ce qui est important aujourd'hui, c'est que tous nous observions fidèlement l'esprit et la lettre de la Charte, ses principes et ses méthodes, non pas seulement lorsqu'ils nous conviennent, non pas seulement lorsqu'ils nous aident à poursuivre des fins et des visées qui peuvent n'avoir aucun rapport avec la Charte, mais à tout moment et à l'égard de tout problème et de toute difficulté.

Si nous ne sommes pas disposés à appliquer les dispositions de la Charte dans cet esprit, je crains qu'aucune modification ou revilion, qu'aucune

and an article there, will greatly improve the position. It may well have the opposite effect.

Machinery, new or old, by itself, will not save us if we are not truly and sincerely determined to remove war as a means of settling differences.

It has now become almost a platitude to say that a clash of ideologies underlies the rift that is so noticeable in the world today. We who come from the East, who are intimately familiar with the dire want, the poverty and suffering and starvation that prevail there, may be forgiven for thinking that ideology is less important than practice. We cannot eat an ideology; we cannot brandish an ideology, and feel that we are clothed and housed. Food, clothing, shelter, education, medical services — these are the things we need. We know that we can only obtain them by our joint efforts as a people, and with the help and co-operation of those who are more fortunately circumstanced than ourselves. The conflict of ideology, or whatever it may be, that is plunging the world into gloom and tension, seems so sadly irrelevant to these great human problems; problems that vitally affect a half, and perhaps more than a half, of the world's population.

Our Organization, the United Nations, has no "ism" of its own; it embraces all "isms" and ideologies; it embraces all civilizations of the West and of the East; its principles cannot be said to derive exclusively from either or any of the contending doctrines. That is why, in this most critical time, and notwithstanding the discouraging factors, we continue to place our faith in it.

We are indeed more firmly convinced than ever that the only way to avert a catastrophe, the only road to peace and freedom and well-being for us all, is through our steadfast and wholehearted co-operation, at whatever inconvenience, within the framework of the United Nations and in the spirit of the Charter.

On behalf of my Government, once again I give you the pledge of our fullest co-operation and our determination to do all that lies within our power to see that the establishment of the United Nations shall, in future, mark the beginning of a new and less unhappy chapter in human history.

The PRESIDENT: The next meeting of the General Assembly will be held at 3 p.m., the agenda being the continuation of the general debate.

The meeting rose at 1 p.m.

addition ou suppression, ici d'une phrase, là d'un Article, n'amélioreront beaucoup la situation. Peut-être même de telles mesures auraient-elles un effet contraire.

Aucun mécanisme, ancien ou nouveau, ne sera suffisant en soi pour nous sauver du désastre, si nous ne sommes pas vraiment et sincèrement résolus à abolir le recours à la guerre en tant que moyen de régler des différends.

C'est devenu maintenant presque un lieu commun de dire qu'un heurt d'idéologies est à la base de la scission qui apparaît si nettement dans le monde d'aujourd'hui. A nous qui venons de l'Orient, nous qui avons connu de si près les privations extrêmes, la pauvreté, les souffrances et la famine qui y règnent, l'on peut nous pardonner de penser que l'idéologie est moins importante que la réalisation pratique. L'idéologie ne se mange pas, ce n'est pas non plus parce que nous aurons brandi une idéologie que nous serons vêtus et logés. De la nourriture, des vêtements, des maisons, de l'instruction, des services médicaux, c'est cela qu'il nous faut. Nous savons que nous ne pourrions les obtenir que par nos efforts communs en tant que peuple, et avec l'aide et la coopération de ceux que les circonstances ont plus favorisés que nous. Le conflit, idéologique ou autre, qui assombrit aujourd'hui le monde et provoque une tension internationale, semble tragiquement étranger à ces grands problèmes humains de l'heure présente, à ces problèmes qui affectent l'existence même de la moitié, et peut-être même de plus de la moitié de la population du monde.

L'Organisation des Nations Unies, n'a pas d'"ismes" qui lui soient propres; elle embrasse tous les "ismes" et toutes les idéologies, elle embrasse toutes les civilisations de l'Occident et de l'Orient; on ne peut dire de ses principes qu'ils dérivent exclusivement de l'une ou de l'autre des doctrines en présence. C'est pourquoi, en cette heure particulièrement critique, et en dépit de tous les facteurs de découragement, nous continuons à placer notre foi en elle.

Plus que jamais, nous avons la ferme conviction que, si nous voulons éviter une catastrophe, si nous voulons nous engager sur la seule route qui conduit à la paix, à la liberté et au bien-être pour tous, nous n'avons qu'un seul moyen à notre disposition: il faut que de tout cœur, inébranlablement et quels que soient les inconvénients, nous unissions nos efforts dans le cadre des Nations Unies et dans l'esprit de la Charte.

Au nom de mon Gouvernement, je vous apporte une fois de plus l'assurance que nous sommes décidés à faire tout ce que nous pourrions, à apporter toute notre collaboration pour veiller à ce que la création de l'Organisation des Nations Unies marque à l'avenir, dans l'histoire de l'humanité, le début, après une période malheureuse, d'une ère nouvelle.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): La prochaine séance plénière de l'Assemblée générale se tiendra à 15 heures; son ordre du jour comporte la suite de la discussion générale.

La séance est levée à 13 heures.